

RAPPORT DE PRESENTATION

DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PLAN DE L'EXPOSE

A/ LE BUDGET PRINCIPAL

I/ LA PRESENTATION DES MASSES BUDGETAIRES

I.1. Présentation des résultats de la gestion 2024	p 10
I.2. Présentation des écarts entre prévisions et réalisations	p 12

II/ L'ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

II.1. Les dépenses d'équipement et leur financement	p 18
II.2. Les dépenses et recettes de fonctionnement	p 32
II.2.1. Les recettes de fonctionnement	p 32
II.2.2. Les dépenses de fonctionnement	p 40
II.2.3. L'épargne brute	p 51
II.2.4. La charge de la dette.....	p 53
II.3. Synthèse des comptes 2024 (hors mouvements d'ordre).....	p 57

III/ ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE RESTROSPECTIVE

III.1. Endettement et remboursement de la dette	p 64
III.2. L'évolution de la section de fonctionnement	p 68
III.3. Autofinancement et éléments d'analyse	p 70

B/ LES BUDGETS ANNEXES

I/ La régie du Port	p 74
II/ La régie des Parcs de stationnement	p 76
III/ L'Etablissement Thermal	p 78

C/ LA PRESENTATION CONSOLIDEE

.....	p 82
-------	------

Préambule méthodologique

Les produits de cessions : les cessions d'actifs sont constatées en fonctionnement mais sont, par le jeu des écritures d'ordre, basculées en investissement. Afin de permettre une meilleure lisibilité de l'épargne brute, les cessions pour les années 2020 à 2024 seront considérées dans le document comme des recettes d'investissement. Elles ne viendront donc plus abonder l'épargne brute. Elles ont représenté : 923 K€ en 2020, 668 K€ en 2021, 5,985 M€ en 2022, 6,213 M€ en 2023 et 10,553 M€ en 2024, ces trois dernières années incluant la recette « exceptionnelle » liée à la vente du terrain DESSAIX, pour 5 M€ par an.

Le passage en Communauté d'Agglomération

Le passage en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017 a profondément modifié le périmètre des recettes et des dépenses communales.

En effet, l'Agglomération a récupéré des compétences antérieurement communales :

- les ordures ménagères (collecte et traitement),
- de larges secteurs de la « politique de la ville » au sens de la loi ; certaines compétences demeurent néanmoins dans le périmètre communal,
- le développement économique (création et entretien des zones d'activités), cotisation à la mission locale pour l'emploi, la compétence commerce demeurant dans le périmètre communal,
- la compétence transport : la contribution au SIBAT, à la CGN, le funiculaire,
- l'assainissement et le SPANC,
- les contributions à l'ARC (Pôle Métropolitain), au SIAC et au SYMAGEV.

L'Agglomération est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 pour percevoir en lieu et place de la Commune les recettes suivantes :

- le produit des impositions économiques : la Cotisation Foncière des Entreprises, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée, la TASCOM, les IFER, les anciennes compensations fiscales,
- un taux de taxe d'habitation et de foncier bâti.

Tout cela conduit à une **Attribution de Compensation** fiscale initiale à reverser à la Ville de Thonon-les-Bains de **13 132 492 €**.

De cette Attribution de Compensation fiscale avaient été déduits les transferts nets de charges (recettes – dépenses). Les transferts de charges s'établissaient à – 1 688 200 € et ont concerné :

- la politique de la ville (recettes et dépenses),
- les dépenses de mobilité/transports : contributions au SIBAT, à la CGN, la subvention d'équilibre au budget du funiculaire,
- les contributions suivantes : SIAC, SYMAGEV, ARC (Pôle Métropolitain).

Pour mémoire, les compétences transférées assainissement, ordures ménagères et zones d'activités étaient quant à elles équilibrées en dépenses et recettes, étant des SPIC (services publics industriels et commerciaux) où le prix perçu sur les usagers équilibre totalement le service.

Les recettes et dépenses transférées sont contractées au sein d'un flux unique appelé Attribution de Compensation, perçu en recettes, qui s'est élevé à 11 444 292 € (soit 13 132 492 € de fiscalité diminué de - 1 688 200 € de charges nettes) en 2017, le montant de l'Attribution de Compensation étant demeuré inchangé en 2018.

Ce nouveau mécanisme propre aux intercommunalités perturbe donc en 2017 la lisibilité de l'évolution des seules dépenses ou seules recettes, seule la comparaison du solde des deux (épargne brute) demeurant pertinente.

En 2019, un transfert de charge complémentaire a été opéré avec le transfert à Thonon Agglomération de la gestion du Môle pour 128 K€. L'Attribution de Compensation est donc diminuée d'autant, pour s'établir à 11 316 292 €.

En 2020, un nouveau transfert de charges est opéré, il s'agit de la contribution au SDIS 74. Elle conduit à une diminution concomitante de l'Attribution de Compensation de 1 146 767 €.

En 2022, un nouveau transfert de charges est opéré concernant la compétence Défense incendie (DECI) et la Gestion des Eaux pluviales (GEPU) pour un montant de 196 075 €, portant l'Attribution de compensation à 9 973 450 € à compter de l'exercice 2022.

Au titre de ces deux compétences transférées est par ailleurs créée une Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) de 287 336 € à verser annuellement par la Ville de Thonon-les-Bains à l'Agglomération.

Provisions

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, la collectivité a progressivement déployé des provisions pour les créances douteuses ainsi que pour le CET (Compte Epargne Temps). Cette démarche a été complétée en 2021 par la constitution d'une provision pour contentieux à hauteur de 300 K€ pour les travaux du Pôle de la Visitation :

Provisions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	solde de chaque provision au 31/12/2024
Provision pour créances	45 317,86	-1 484,71	15 070,37	-8 571,48	17 224,06	-44 952,36	2 953,47	25 557,21
Provision pour CET	34 365,00	9 930,00		45 870,00		53 115,00	67 482,00	210 762,00
Provision pour contentieux				300 000,00				300 000,00
Soit total des provisions	79 682,86	8 445,29	15 070,37	337 298,52	17 224,06	8 162,64	70 435,47	536 319,21

Depuis 2023, la ville a corrigé les provisions pour créances à la baisse pour tenir compte des nouvelles recommandations nationales de la DGFIP en vue du passage à la M57.

L'année 2021 ayant fait l'objet d'une dotation particulièrement importante de 337 K€ sans lien avec l'exercice, cette somme est retirée de l'épargne brute afin de ne pas perturber la lisibilité des soldes de fonctionnement.

La municipalisation des accueils périscolaires, extrascolaires et du Centre social inter quartiers

Au 1^{er} janvier 2022 la Ville a décidé de municipaliser les accueils périscolaires, extrascolaires et le centre social inter quartiers.

L'objectif est ici de présenter un bilan financier synthétique de la municipalisation.

		CA 2021	CA 2022	Delta
Charges à caractère général	Accueil de loisirs	133 579	114 309	
	Périscolaire	1 169 021		
	Maisons de quartier	745 738	62 203	
Total dépenses :		2 048 338	176 512	-1 871 826

		CA 2021	CA 2022	Delta
Frais de personnel	Personnel		1 367 819	
			617 778	
Total dépenses		0	1 985 597	1 985 597

Sur le plan des dépenses, la municipalisation des deux secteurs a donc généré un surcoût de 114 K€.

Du côté des recettes, les produits de l'accueil périscolaire et extrascolaire perçus par Léo Lagrange étaient déjà conservés par la collectivité.

La différence sur les recettes se fait donc sur **la perception des recettes de la CAF** en direct par la collectivité :

		CA 2021	CA 2022	
Recettes CAF	Léo		302 343	
	IFAC		70 900	
	Recettes CAF		373 243	373 243

Ainsi, la municipalisation génère **la perception en direct de 373 K€** de recettes en provenance de la CAF.

Avec des dépenses en augmentation de + 114 K€ et des recettes de + 373 K€, **le bilan financier de la municipalisation entre les coûts 2021 et 2022 conduit à une diminution du coût net à charge de la Ville de – 259 K€.**

Limites de la comparaison financière : l'évolution compare les coûts des années 2021 et 2022 et vise à mesurer l'impact direct de la municipalisation entre ces deux exercices et sur les chapitres budgétaires. Le gain ici présenté est un minimum puisqu'il intègre une évolution importante des effectifs en 2022. L'exercice ne peut être poursuivi pour les années suivantes, le périmètre d'activité ayant été très fortement étendu en lien avec la demande des usagers à l'égard du service.

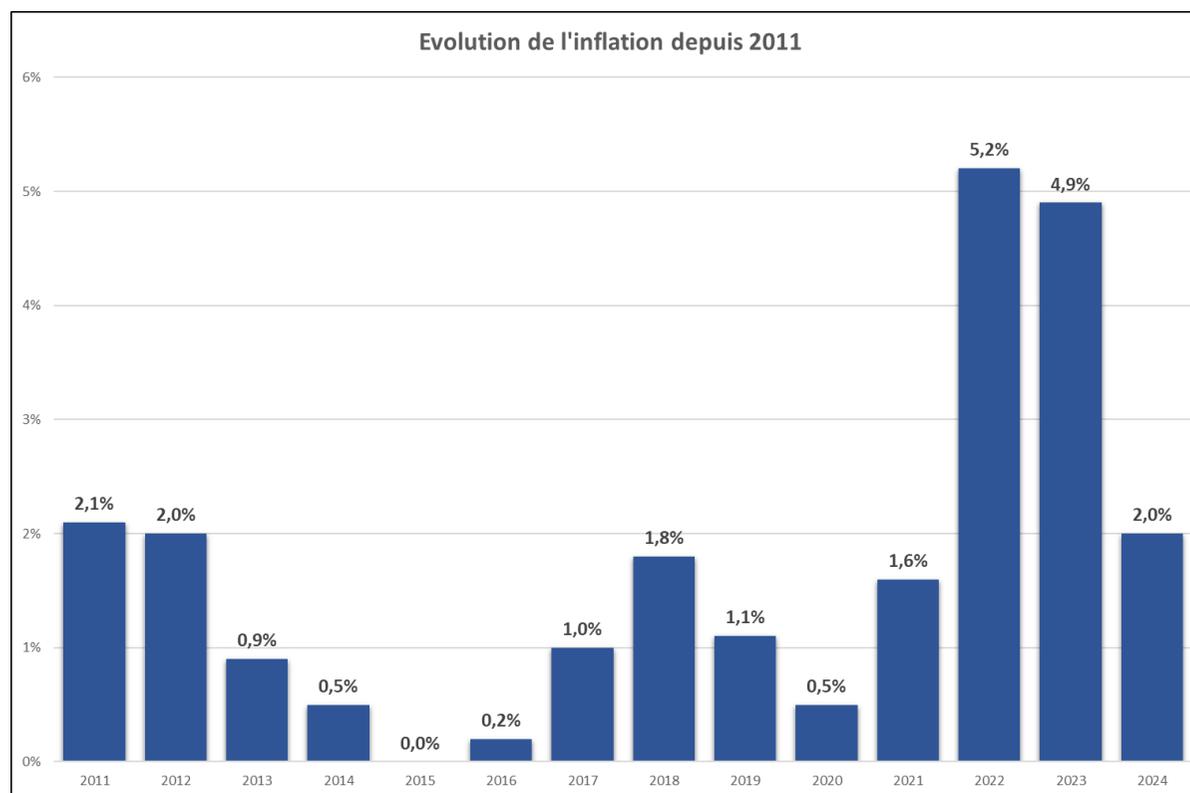
Particularités de la gestion 2024

L'évolution des dépenses énergétiques

Ce point fera l'objet d'un développement détaillé dans l'analyse de l'évolution des charges de gestion courante.

L'évolution de l'inflation

En 2022 et 2023 l'inflation cumulée a été de + 11,1 %. Si l'inflation est revenue à des niveaux plus habituels en 2024, les effets sur la restauration collective et les frais de personnel seront mis en évidence dans le rapport.



A/ LE BUDGET PRINCIPAL

I/ LA PRESENTATION DES MASSES BUDGETAIRES

TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU CA 2024

DEPENSES		RECETTES		RESULTAT	
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Charges de gestion	44 942 336,61	Recettes de gestion	57 498 595,95	Rés. Courant	12 556 259,34
Charges financières	1 450 069,96	Produits financiers	470,00	Rés. Financier	- 1 449 599,96
Charges exceptionnelles	3 693,55	Produits exceptionnels et indemnités sinistres, cessions	5 651 530,47	Rés. Exceptionnel	5 647 836,92
Provisions semi-budgétaires	70 435,47	Provisions semi-budgétaires	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	46 466 535,59	RECETTES REELLES	63 150 596,42	Solde sur mvts réels	16 684 060,83
Opérations d'ordre	9 264 595,50	Opérations d'ordre	153 597,56	Solde sur mvts d'ordre	- 9 110 997,94
DEPENSES DE L' EXERCICE	55 731 131,09	RECETTES DE L' EXERCICE	63 304 193,98	Résultat de la section	7 573 062,89
Résultat n-1 reporté	-	Résultat n-1 reporté	1 876 023,44	Résultat n-1 reporté	1 876 023,44
				Résultat cumulé	9 449 086,33
Restes à réaliser dépenses		Restes à réaliser recettes		Solde sur restes à réal.	
				Résultat global dispo.	9 449 086,33
SECTION D' INVESTISSEMENT					
Dépenses financières	13 473 708,00	Recettes financières	17 951 120,00		
Participations et créances rattachées	95 000,00	Dotations et autres ressources propres	4 572 028,05		
Dépenses d'équipement	25 798 673,65	Subventions	2 331 562,29		
Opérations pour compte de tiers	109 586,14	Opérations pour compte de tiers et autres	109 586,14		
TOTAL DEPENSES REELLES	39 476 967,79	TOTAL RECETTES REELLES	24 964 296,48	Solde sur mvts réels	- 14 512 671,31
Opérations d'ordre	687 169,36	Opérations d'ordre	9 798 167,30	Solde sur mvts d'ordre	9 110 997,94
DEPENSES DE L' EXERCICE	40 164 137,15	RECETTES DE L' EXERCICE	34 762 463,78	Résultat de la section	- 5 401 673,37
Résultat n-1 reporté	8 026 959,00	Affectation du résultat n-1	5 382 575,85	Solde n-1	- 2 644 383,15
DEPENSES CUMULEES	48 191 096,15	RECETTES CUMULEES	40 145 039,63	Résultat cumulé	- 8 046 056,52
Restes à réaliser dépenses	7 034 665,05	Restes à réaliser recettes	8 840 609,57	Solde sur restes à réal.	1 805 944,52
				Résultat global dispo.	- 6 240 112,00

RESULTAT CUMULE DES 2 SECTIONS						
	RESULTATS DE CLOTURE 2023	AFFECTATION RESULTAT 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2024	RESTES A REALISER 2024	RESULTATS DISPONIBLES
FONCTIONNEMENT						
Excédent	7 258 599,29	1 876 023,44	7 573 062,89	9 449 086,33		9 449 086,33
Déficit						
INVESTISSEMENT						
Excédent					1 805 944,52	
Déficit	-8 026 959,00	-2 644 383,15	-5 401 673,37	-8 046 056,52		-6 240 112,00
ENSEMBLE						
Excédent			2 171 389,52	1 403 029,81	1 805 944,52	3 208 974,33
Déficit	-768 359,71	- 768 359,71				

I.1. Présentation du résultat de la gestion 2024

Le premier tableau présenté ci-contre donne successivement pour 2024 le résultat propre à l'exercice, le résultat de clôture avec reprise des résultats 2023 et enfin le résultat disponible après intégration des restes à réaliser.

χ **Le résultat brut de clôture 2024**, après affectation des résultats 2023, se situe à **1 403 029,81 €** (contre **- 768 359,71 €** en 2023).

χ **Après affectation des restes à réaliser, le résultat net disponible 2024** se situe en excédent de **3 208 974,33 €** en 2024 contre **1 876 023,44 €** en 2023.

Dans le déroulement de l'exposé, il sera présenté le détail de chaque masse budgétaire en indiquant :

- ⇒ les évolutions constatées entre les niveaux de réalisation 2023 et 2024,
- ⇒ les particularités de la gestion 2024.

Une comparaison sommaire de ce tableau de synthèse avec celui de 2023 montre que :

- ⇒ **la section de fonctionnement dégage des marges de manœuvre significatives, avec un solde réel (épargne brute) en 2024 de 10,081 M€ (hors recettes de cessions et du versement de 1 M€ du CD 74), il était de 10,156 M€ en 2023,**
- ⇒ **la section d'investissement enregistre un montant de dépenses d'équipement important de 25,799 M€,**
- ⇒ **la section d'investissement est financée avec un recours à l'emprunt de 5 M€. Dans le même temps la collectivité a remboursé 5,472 M€ de dette, soit une diminution de l'endettement de - 0,472 M€ sur l'exercice.**

Au niveau des grandes masses budgétaires, il est intéressant d'établir un comparatif entre les prévisions votées au cours de l'année et les réalisations constatées dans le cadre du compte administratif. C'est ce qui fait l'objet des tableaux suivants.

PREVISIONS / REALISATIONS 2024

Section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2024	DECISIONS MODIFICATIVES	% MODIF. / BP	TOTAL CREDITS	REALISE 2024	TAUX DE REALISATION
Charges courantes	13 414 191	122 368	0,91%	13 536 559	12 742 403	94,13%
Frais de personnel	24 699 125	500 000	2,02%	25 199 125	24 946 715	99,00%
Dépenses de transfert	7 423 325	191 200	2,58%	7 614 525	7 252 573	95,25%
<i>Sous-total</i>	<i>45 536 641</i>	<i>813 568</i>	<i>1,79%</i>	<i>46 350 209</i>	<i>44 941 691</i>	<i>96,96%</i>
Frais financiers	1 450 000	-	0,00%	1 450 000	1 450 070	100,00%
Charges exceptionnelles	345 000	- 320 000	-92,75%	25 000	4 340	17,36%
Dotations aux provisions	-	100 000	#DIV/0!	100 000	70 435	70,44%
TOTAL	47 331 641	593 568	1,25%	47 925 209	46 466 536	96,96%
RECETTES	BP 2024	DECISIONS MODIFICATIVES	% MODIF. / BP	TOTAL CREDITS	REALISE 2024	TAUX DE REALISATION
Produits des services	6 583 486	1 800	0,03%	6 585 286	7 884 256	119,73%
Impôts et taxes	36 746 182		0,00%	36 746 182	37 018 823	100,74%
Dotations et participations	10 053 651	219 901	2,19%	10 273 552	12 309 435	119,82%
Atténuations de charges	197 830		0,00%	197 830	286 082	144,61%
<i>Sous-total</i>	<i>53 581 149</i>	<i>221 701</i>	<i>0,41%</i>	<i>53 802 850</i>	<i>57 498 596</i>	<i>106,87%</i>
Produits financiers	500	-	0,00%	500	470	94,00%
Produits exceptionnels	-		#DIV/0!	-	48 298	#DIV/0!
Dotations aux provisions	-	-	#DIV/0!	-	-	#DIV/0!
TOTAL	53 581 649	221 701	0,41%	53 803 350	57 547 364	106,96%

I.2. Présentation des écarts entre prévisions et réalisations

I.2.1. La section de fonctionnement

I.2.1.1. La gestion des crédits

On constate des compléments d'inscriptions + 0,41 % en recettes expliqués par la notification de dotations de l'Etat complémentaires.

Pour les dépenses, l'évolution est de + 1,25 % :

Les dépenses de gestion ont fait l'objet de révisions complémentaires de + 122 K€ concernant essentiellement les animations : flamme paralympique, Ville impériale, le FISE et les nocturnes.

Pour les frais de personnel, les révisions ont représenté **+ 500 K€** suite à l'attribution par l'Etat de l'indemnité de résidence aux agents de la Commune.

Les dépenses de transfert ont enregistré l'inscription de 191 K€ expliqués par l'ajustement du crédit des subventions sportives (+ 75 K€), les dépenses de logiciels hébergés en nuage (+ 20 K€) et les dépenses de traitement des déchets et de nettoyage en lien avec le SERTE (+ 71 K€).

Les charges exceptionnelles ont été revues en cours d'année : Les modifications de crédits ont concerné principalement la suppression du FPIC pour 320 K€, des crédits ont par ailleurs été prévus comme chaque année pour un ajustement éventuel des provisions pour un montant de 100 K€.

Dans la rubrique des recettes :

Les impôts et taxes n'ont pas été réajustés en cours d'année.

Les dotations et participations ont été modifiées à hauteur de **+ 220 K€** et concernent notamment l'inscription pour **210 K€** de la DSU suite à son attribution (elle avait été prévue au budget primitif en garantie de sortie de 50 %).

I.2.1.2. La consommation des crédits

Les dépenses directes de fonctionnement évaluées pour 47 925 K€ ont été exécutées pour 46 467 K€, **soit un taux de réalisation de 96,96 %** (contre 97,23 % en 2023), tandis que les recettes encaissées s'élèvent à 57 547 K€ pour une prévision de 53 803 K€, ce qui représente **une réalisation de 106,96 %** (contre 104,34 % en 2023). En définitive, le résultat brut de la section de fonctionnement de **6 250 K€** au stade du budget primitif 2024 **se trouve porté à la clôture de l'exercice à 11 081 K€**.

L'écart entre les prévisions et réalisations est conforme au principe de « prudence budgétaire » qui veut que les dépenses soient comptabilisées au maximum et les recettes évaluées avec la plus grande précaution.

PREVISIONS / REALISATIONS 2024
Section d'Investissement

DEPENSES	BP 2024	RESTE A REALISER	DECISIONS MODIFICATIVES	% MODIF. / BP+REP	TOTAL CREDITS	REALISE 2024	TAUX DE REALISATION
Capital des emprunts	5 500 000	-		0,00%	5 500 000	5 472 268	99,50%
Autres dép. financières	35 000		146 000	417,14%	181 000	96 440	53,28%
Reversement subventions		17 018	1 195 861	7026,90%	1 212 879		0,00%
Frais d'études	232 620	202 726	52 550	12,07%	487 896	267 165	54,76%
Subventions d'équipement	400 849	102 263	376 482	74,83%	879 594	493 428	56,10%
Acq. de terrains	436 365		843 635	193,33%	1 280 000	996 104	77,82%
Acq. de bâtiments	1 300 000	19 365	- 940 000	-71,25%	379 365	327 935	86,44%
Acq. de mat.outil.mobilier	1 103 236	255 459	180 680	13,30%	1 539 375	1 274 268	82,78%
Travaux de bâtiments	14 655 444	794 469	- 2 117 164	-13,70%	13 332 749	11 266 114	84,50%
Travaux de voirie	7 209 000	602 967	2 700 437	34,57%	10 512 404	7 101 101	67,55%
Autres travaux	8 923 609	578 548	- 1 333 075	-14,03%	8 169 082	4 072 558	49,85%
TOTAL	39 796 123	2 572 815	1 105 406	2,61%	43 474 344	31 367 382	72,15%
RECETTES	BP 2024	RESTE A REALISER	DECISIONS MODIFICATIVES	% MODIF. / BP+REP	TOTAL CREDITS	REALISE 2024	TAUX DE REALISATION
Ressources propres	4 500 000	-	-	0,00%	4 500 000	4 571 742	101,59%
Subventions	700 000	2 767 198	7 035 473	202,92%	10 502 671	2 331 562	22,20%
Emprunt	23 361 115	2 450 000	- 7 441 912	-28,83%	18 369 203	5 000 000	27,22%
Autres recettes (dont cessions)	4 985 000		7 689	0,15%	4 992 689	10 554 639	211,40%
TOTAL	33 546 115	5 217 198	- 398 750	-1,03%	38 364 563	22 457 943	58,54%

Pour la clarté de l'analyse, les données du tableau sont retraitées pour neutraliser : les écritures équilibrées concernant les crédits revolving et les dépenses/recettes pour le PEM qui sont inscrites au chapitre 45 et seront intégrées au patrimoine de Thonon Agglomération (abris bus).

I.2.2. La section d'investissement

Les modifications budgétaires représentent une diminution de – 1,03 % dans le domaine des recettes, les modifications en dépenses se situant à + 2,61 %.

Au niveau des dépenses, les crédits inscrits en DM en dépenses d'équipement ont représenté une diminution de - 0,64 % (soit – 236 K€) des dépenses.

Au niveau des recettes, la variation fortement négative concerne l'emprunt d'équilibre puisqu'il a été réduit de – 7,442 M€.

On note en revanche, comme prévu par les textes, **un fort accroissement des crédits de subventions**, chaque recette étant budgétée au moment de sa notification officielle. Cela a représenté une inscription complémentaire de 7 M€ en cours d'année 2024.

Sur le plan de la consommation des crédits en dépenses, l'année 2024 présente un taux de réalisation **de 72,15 %** en incluant le remboursement de la dette (**contre 84,88 % en 2023**).

Si l'on fait abstraction du remboursement de la dette, les dépenses effectuées pour la réalisation des opérations s'élèvent à 25 798 674 € pour un montant total de crédits votés de 36 580 465 €, soit **un taux de consommation de 70,53%**.

Ci-joint une présentation historique :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
67,50%	68,64%	72,58%	78,77%	80,73%	74,98%	71,28%	64,22%	73,01%	83,11%	70,53%

Le montant des crédits de dépenses reportés sur l'exercice 2025 est de **6,344 M€** (contre **2,573 M€** en 2024). Ce niveau de restes à réaliser aurait dû être modéré du fait de la gestion en AP/CP de la plupart des grands projets. Son niveau élevé à la fin 2024 s'explique par des choix opérationnels comme la gestion en opération classique des mini gares qui a conduit à un reste à réaliser de 1,7 M€ et la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces mini gares et le PEM qui conduit à l'encaissement par la ville et au reversement à Thonon Agglomération de la quote-part de subventions perçues. Cela représente un reste à réaliser de 1,2 M€.

Au niveau des recettes, le taux de réalisation des subventions encaissées se situe à 22,2 % des sommes inscrites (après un taux de 43,5 % en 2023). Les montants encaissés se situent à 2,33 M€, en légère augmentation par rapport à ceux de 2023, avec 2,14 M€. La faiblesse du taux de réalisation s'explique par des difficultés à obtenir des versements rapides par les financeurs et par des projets pluriannuels qui se poursuivent en 2025 et ne permettent pas de solder les dossiers.

Après avoir examiné ces premiers résultats d'ensemble du compte administratif, la partie suivante détaillera les différents postes budgétaires et un comparatif avec l'année 2023, ainsi que les explications utiles sur les évolutions entre ces deux exercices.

II/ L'ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

AP/CP : Consommation des crédits de paiement 2024

	2022	2023	2024			2025	2026	2027	TOTAL AP
			DOTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT MANDATE	% MANDATE				
OPERATION AP/CP N°2022-01 : REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER									
REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER TERRAINS	300 000	3 090 799	0	8 112	#DIV/0!	330 000			
REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER BATIMENTS	1 200 635	1 763 890	50 000	15 025	30,05%				
	1 500 635	4 854 690	50 000	23 137	46,27%	330 000			6 735 325
OPERATION AP/CP N°2022-02 : PISTES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES									
AMENAG. PISTE PIETON/CYCLABLE VOIE SNCF	61 296	111 126	450 000	210 744	46,83%	500 000			
PISTES CYCLABLES AXES NORD-SUD/EST-OUEST	218 233	552 263	77 082	33 606	43,60%	400 000	500 000		
	279 529	663 389	527 082	244 350	46,36%	900 000	500 000		2 870 000
OPERATION AP/CP N°2022-03 : AMENAGEMENT EXCELSIOR ET REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRY BORDEAUX ET DE SES ABORDS									
AMENAGEMENT DE L'EXCELSIOR	296 553	1 367 543	256 904	147 358	57,36%				
REQUALIF. PLACE HENRY BORDEAUX ET ABORDS	128 722	2 805 310	344 969	178 992	51,89%				
	425 275	4 172 853	601 872	326 350	54,22%				5 200 000
OPERATION AP/CP N°2022-04 : REHABILITATION DE L'ANCIEN CASINO									
REHABILITATION DE L'ANCIEN CASINO	118 056	351 407	3 630 537	2 362 386	65,07%	2 400 000	20 000		
	118 056	351 407	3 630 537	2 362 386	65,07%	2 400 000	20 000		6 520 000
OPERATION AP/CP N°2022-05 : CREATION D'UN NOUVEAU STADE A VONGY									
CREATION D'UN STADE D'ATHLETISME VONGY	467 850	3 525 030	281 200	148 483	52,80%	20 000			
AMENAGEMENT PISTE D'ATHLETISME DE VONGY	2 915 919	12 064	177 936	11 816	6,64%				
	3 383 770	3 537 094	459 136	160 299	34,91%	20 000			7 400 000
OPERATION AP/CP N°2022-06 : CREATION DU PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE									
CREATION DU PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	771 558	1 019 990	108 453	55 066	50,77%				
	771 558	1 019 990	108 453	55 066	50,77%				1 900 000
OPERATION AP/CP N°2023-01 : CREATION D'UN PARC PAYSAGER SOUS BELVEDERE/ SONNAZ									
CREATION D'UN PARC PAYSAGER SOUS BELVEDERE/ SONNAZ	0	743 269	3 500 000	3 469 500	99,13%	6 000 000	4 156 731		
	0	743 269	3 500 000	3 469 500	99,13%	6 000 000	4 156 731		14 400 000
OPERATION AP/CP N°2023-02 : REAMENAGEMENT DES ABORDS DU POLE GARE ET BOULEVARD DU CANAL									
REAMENAGEMENT DES ABORDS DU POLE GARE ET BOULEVARD DU CANAL	0	297 636	4 002 364	3 938 485	98,40%	5 700 000			
	0	297 636	4 002 364	3 938 485	98,40%	5 700 000			10 000 000

II.1. Les dépenses d'équipement et leur financement

II.1.1. La mise en œuvre des Autorisations de programme /Crédits de paiement (AP/CP)

En réponse aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport définitif du 24 juillet 2019, la Ville de Thonon-les-Bains a opté pour le déploiement des Autorisations de Programme et Crédits de paiement.

Ainsi, en décembre 2021, en complément de l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) détaillant les procédures financières de la Collectivité, la Ville a ainsi voté cinq AP/CP pour les projets suivants :

- Réaménagement de l'îlot Jules Mercier,
- Pistes cyclables et mobilités douces,
- Aménagement de l'Excelsior et requalification de la Place Henry Bordeaux et de ses abords,
- Réhabilitation de l'ancien Casino,
- Création d'un nouveau stade à Vongy.

En juin 2022, une nouvelle AP/CP a été créée :

- Création du Parc de loisirs multigénérationnel de la Grangette.

Outre ces six AP/CP mises en œuvre en 2022, deux AP/CP ont été créées au BP 2023 :

- Création d'un parc paysager Belvédère-Sonnaz,
- Réaménagement des abords du Pôle Gare et Boulevard du Canal.

Enfin, quatre AP/CP ont été créées au Budget Primitif 2024 :

- Création d'un Centre Technique Municipal,
- Contrat de Performance Energétique,
- Travaux de l'Hôtel de Ville,
- Promenade des Quais.

AP/CP : Consommation des crédits de paiement 2024

	2022	2023	2024			2025	2026	2027	TOTAL AP
			DOTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT MANDATE	% MANDATE				
OPERATION AP/CP N°2024-01 : CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL									
CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	0	0	6 500 000	6 092 239	93,73%	11 000 000	5 100 000	100 000	
	0	0	6 500 000	6 092 239	93,73%	11 000 000	5 100 000	100 000	22 700 000
OPERATION AP/CP N°2024-02 : CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE									
CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	0	0	300 000	108 042	36,01%	1 500 000	1 560 000		
	0	0	300 000	108 042	36,01%	1 500 000	1 560 000		3 360 000
OPERATION AP/CP N°2024-03 : TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE									
TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE	0	0	250 000	124 100	49,64%	1 302 647	742 518		
	0	0	250 000	124 100	49,64%	1 302 647	742 518		2 295 165
OPERATION AP/CP N°2024-04 : PROMENADE DES QUAIS									
PROMENADE DES QUAIS	0	0	200 000	91 673	45,84%	1 600 000	200 000		
	0	0	200 000	91 673	45,84%	1 600 000	200 000		2 000 000
TOTAL	6 478 822	15 640 327	20 129 445	16 995 628	84,43%	30 752 647	12 279 249	100 000	85 380 491

II.1.2. La réalisation des Autorisations de programme /Crédits de paiement (AP/CP)

Sur un total de crédits de paiement prévu de 20,129 M€ en 2024, le montant réalisé sur les projets atteint 16,996 M€, **soit un taux de réalisation de 84,43 %**.

Rappelons que le taux de 100 % est un maximum théorique dans la mesure où les crédits sont prévus de manière à permettre les paiements jusqu'au 31 décembre et que la collectivité n'a pas la maîtrise totale du rythme de dépôt des factures par les entreprises.

Le taux de 84,43 % est donc relativement élevé pour une collectivité qui ne suspend pas les paiements en fin d'année.

L'ensemble des projets a donc démarré avec des niveaux de réalisations significatifs, certaines opérations ne disposant que de queues de crédits : l'Excelsior et la Place Henry Bordeaux, le Stade de Vongy et le Parc de la Grangette).

OPERATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION SUPERIEURES A 20 000€

LIBELLE DES OPERATIONS	TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT MANDATE	% MANDATE	RESTE ENGAGE	% ENGAGE	DISPONIBLE	% DISPO
ATTRIBUTION COMPENSATION INVESTISSEMENT	287 336,00	287 336,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Opérations non ventilables	287 336,00	287 336,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
LOGICIEL CYBERSECURITE DONNEES	25 000,00	3 090,00	12,36%	0,00	0,00%	21 910,00	87,64%
Service Informatique	25 000,00	3 090,00	12,36%	0,00	0,00%	21 910,00	87,64%
CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	6 500 000,00	6 092 239,36	93,73%	0,00	0,00%	407 760,64	6,27%
LOGICIEL METIER DEDIE AUX SERVICES TECHNIQUES	46 479,00	22 098,00	47,54%	24 381,00	52,46%	0,00	0,00%
Administration générale des services techniques	6 546 479,00	6 114 337,36	93,40%	24 381,00	0,37%	407 760,64	6,23%
SECURISATION ET DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	220 454,11	54 795,58	24,86%	156 635,38	71,05%	9 023,15	4,09%
RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES	215 004,00	201 517,16	93,73%	0,00	0,00%	13 486,84	6,27%
PROVISION POUR TRAVAUX DE SECURITE SUITE DDE COMMISSIONS	127 385,90	120 030,85	94,23%	2 425,42	1,90%	4 929,63	3,87%
RENOUVELLEMENT TELEPHONIE SUR IP	90 000,00	46 094,52	51,22%	42 347,61	47,05%	1 557,87	1,73%
CONTRATS D'ENTRETIEN - GROSSES REPARATIONS	68 922,02	30 975,38	44,94%	1 370,70	1,99%	36 575,94	53,07%
LOGICIELS COURRIERS ET GESTION DES DELIBERATIONS	58 785,85	43 652,40	74,26%	4 884,00	8,31%	10 249,45	17,44%
ACQUISITION OUTILLAGE/EQUIPE REGIE BATIMENTS	51 443,19	43 398,06	84,36%	504,46	0,98%	7 540,67	14,66%
ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE TOUS SERVICES	48 688,96	9 857,86	20,25%	35 408,57	72,72%	3 422,53	7,03%
TRAVAUX SUITE SINISTRES	46 436,40	40 507,02	87,23%	5 248,94	11,30%	680,44	1,47%
Moyens communs à l'Administration	927 120,43	590 828,83	63,73%	248 825,08	26,84%	87 466,52	9,43%
REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE	27 692,00	18 950,37	68,43%	6 098,54	22,02%	2 643,09	9,54%
Information, communication, publicité	27 692,00	18 950,37	68,43%	6 098,54	22,02%	2 643,09	9,54%
COFFRETS AMOVIBLES POUR FETES	31 743,48	0,00	0,00%	61 067,62	192,38%	- 29 324,14	-92,38%
ACQUISITION MATERIEL POUR SERVICE FÊTES	20 096,00	19 131,71	95,20%	750,00	3,73%	214,29	1,07%
Fêtes et cérémonies	51 839,48	19 131,71	36,91%	61 817,62	119,25%	- 29 109,85	-56,15%
REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE	300 000,00	864,00	0,29%	3 270,00	1,09%	295 866,00	98,62%
CIMETIERE-BUREAU-RAMPE PMR-SANITAIRE	82 000,00	2 232,00	2,72%	44 535,56	54,31%	35 232,44	42,97%
CIMETIERE REPRISE DES CONCESSIONS	45 000,00	58 109,61	129,13%	210,00	0,47%	- 13 319,61	-29,60%
VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE	40 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	100,00%
Cimetières et pompes funèbres	467 000,00	61 205,61	13,11%	48 015,56	10,28%	357 778,83	76,61%
AMENAGEMENT DE L'EXCELSIOR	256 903,76	147 357,96	57,36%	0,00	0,00%	109 545,80	42,64%
Assemblée délibérante	256 903,76	147 357,96	57,36%	0,00	0,00%	109 545,80	42,64%
EQUIPEMENT VIDEOPROTECTION	503 140,64	316 497,12	62,90%	189 833,28	37,73%	- 3 189,76	-0,63%
RENOUVELLEMENT RESEAU RADIO + ACQUISITION DE TERMINAUX	77 859,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	77 859,00	100,00%
TRAVAUX GROS ENTRETIEN ARCHIVES ET POLICE	50 442,48	44 466,06	88,15%	3 371,81	6,68%	2 604,61	5,16%
Police, sécurité, justice	631 442,12	360 963,18	57,16%	193 205,09	30,60%	77 273,85	12,24%

II.1.3. La réalisation des dépenses d'équipement

Les pages de gauche, composées de cinq feuillets, récapitulent les opérations de la section d'investissement dont le montant des dépenses budgétées est supérieur à 20 K€ et qui représentent un total de réalisations de 24,738 M€ (sur un total d'opérations réalisées de 25,799 M€).

L'ensemble de ces opérations en termes de mouvements budgétaires et comptables se résume de la façon suivante :

Reports 2024	2 556 K€	7 %
Budget Primitif	34 261 K€	94 %
Modifications budget	- 236 K€	-1 %
Total des crédits votés (hors reversements Agglo)	36 581 K€	100 %
Montant mandaté	25 799 K€	71 %
Montants restant engagés à reporter sur 2025	6 344 K€	17 %
Montants disponibles	4 438 K€	12 %

Le montant mandaté avec 25,799 M€ est très significatif pour la collectivité. Il s'agit du deuxième plus haut niveau historique.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
12,4	14,3	15,4	15,7	17,4	21,4	18,5	19,2	20,4	22,9	22,9	20,7	18,8	14,9	13,9	21,1	31,5

Ainsi, après deux exercices 2020 et 2021 marqués par la Covid 19 et le renouvellement du Conseil Municipal, les réalisations 2022 étaient déjà très conséquentes, marquant le démarrage du Plan Pluriannuel des Investissements.

Les réalisations de 2023 et 2024 sont exceptionnelles, avec 31,5 M€ en 2023 et 25,8 M€ en 2024.

OPERATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION SUPERIEURES A 20 000€

LIBELLE DES OPERATIONS	TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT MANDATE	% MANDATE	RESTE ENGAGE	% ENGAGE	DISPONIBLE	% DISPO
MISE EN PLACE TOILETTES PUBLIQUES	140 400,00	0,00	0,00%	110 550,91	78,74%	29 849,09	21,26%
Hygiène et salubrité publique	140 400,00	0,00	0,00%	110 550,91	78,74%	29 849,09	21,26%
ACQUISITION D'UN MINIBUS 9 PLACES	33 965,66	33 965,66	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Services communs éducation	33 965,66	33 965,66	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
DIAGNOSTIC QUALITE AIR ECOLES ELEMENTAIRES	22 680,00	11 340,00	50,00%	10 651,20	46,96%	688,80	3,04%
Ecoles primaires	22 680,00	11 340,00	50,00%	10 651,20	46,96%	688,80	3,04%
GROUPES SCOLAIRES - TRAVAUX ENTRETIEN	148 653,29	122 731,51	82,56%	26 572,63	17,88%	- 650,85	-0,44%
SYSTEME ALARME INTRUSION ECOLES	108 000,00	92 187,08	85,36%	0,00	0,00%	15 812,92	14,64%
SECURISATION GROUPES SCOLAIRES	96 858,71	38 475,85	39,72%	14 172,85	14,63%	44 210,01	45,64%
REFECTION DES COURS D'ECOLES	47 510,67	10 176,31	21,42%	0,00	0,00%	37 334,36	78,58%
REHABILITATION LOGEMENTS DE FONCTION GROUPES SCOLAIRES	46 869,02	26 570,06	56,69%	7 425,61	15,84%	12 873,35	27,47%
MOBILIER GROUPES SCOLAIRES	38 631,28	41 876,25	108,40%	708,80	1,83%	- 3 953,77	-10,23%
SERVICE EDUCATION - ACHAT MATERIELS INFORMATIQUES	31 500,00	30 264,00	96,08%	0,00	0,00%	1 236,00	3,92%
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE VONGY	27 345,60	30 500,40	111,54%	0,00	0,00%	- 3 154,80	-11,54%
GROUPE SCOLAIRE CHATELARD - RECONSTRUCTION ET EXTENSION	24 852,95	24 852,95	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DES ÉCOLES	22 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 500,00	100,00%
Classes regroupées	592 721,52	417 634,41	70,46%	48 879,89	8,25%	126 207,22	21,29%
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CFA TRAVAUX REMISE EN ETAT BATIMENT	26 482,00	26 482,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Apprentissage	26 482,00	26 482,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
MAISON DES ASSOCIATIONS	260 870,59	258 232,52	98,99%	0,00	0,00%	2 638,07	1,01%
ANCIEN COUVENT VISITATION - AMEGEMENT POLE CULTUREL	118 064,20	18 482,92	15,65%	83 684,85	70,88%	15 896,43	13,46%
ESPACE TULLY - GROSSES REPARATIONS HT	34 953,16	23 907,44	68,40%	13 056,71	37,35%	- 2 010,99	-5,75%
ACQUISITION LOGICIEL MAISON DES ASSOCIATIONS	32 000,00	27 501,02	85,94%	0,00	0,00%	4 498,98	14,06%
LEMANIAZ - RESTRUCTURATION ET REAMENAGEMENT	31 000,00	10 819,20	34,90%	20 004,80	64,53%	176,00	0,57%
Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	476 887,95	338 943,10	71,07%	116 746,36	24,48%	21 198,49	4,45%
REHABILITATION DE L'ANCIEN CASINO	3 630 536,57	2 362 386,09	65,07%	0,00	0,00%	1 268 150,48	34,93%
TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE	250 000,00	124 100,28	49,64%	0,00	0,00%	125 899,72	50,36%
CHAPELLES-GROSSES REPARATIONS MAINTENANCE PATRIMOINE	107 398,52	30 934,63	28,80%	72 428,11	67,44%	4 035,78	3,76%
RESTAURATION SCULPTURES ESPACE URBAIN	50 145,00	50 145,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Patrimoine	4 038 080,09	2 567 566,00	63,58%	72 428,11	1,79%	1 398 085,98	34,62%
ACHAT PIECES DE COLLECTION	63 574,42	61 232,80	96,32%	850,80	1,34%	1 490,82	2,34%
RESTAURATION ET CONSERVATION DES COLLECTIONS DES MUSEES	37 775,96	31 341,60	82,97%	11 681,46	30,92%	- 5 247,10	-13,89%
MUSEES REDEPLOIEMENT DES RESERVES	20 086,72	17 593,06	87,59%	0,00	0,00%	2 493,66	12,41%
Musées	121 437,10	110 167,46	90,72%	12 532,26	10,32%	- 1 262,62	-1,04%

Les principales opérations réalisées en 2024 peuvent être classées par secteur d'intervention :

χ Secteur moyens communs

⇒ La création d'un centre technique municipal (AP/CP)	6 092 239 €
⇒ L'attribution de compensation d'investissement (défense incendie et gestion des eaux pluviales)	287 336 €
⇒ Le renouvellement du parc de véhicules légers et utilitaires	201 517 €
⇒ L'aménagement de l'Excelsior (AP/CP)	147 358 €
⇒ La provision pour travaux de sécurité suite demandes commission	120 031 €
⇒ Cimetière - reprise des concessions	58 110 €
⇒ La sécurisation et divers travaux bâtiments	54 796 €

χ Secteur sécurité et salubrité publique

⇒ L'équipement de vidéoprotection	316 497 €
⇒ Les travaux de gros entretien sur le bâtiment archives et police	44 466 €

χ Secteur éducation jeunesse

⇒ Le réaménagement de la maison de quartier de Vongy	141 791 €
⇒ Les travaux d'entretien des groupes scolaires	122 732 €
⇒ Le système alarme intrusion dans les écoles	92 187 €
⇒ Le mobilier des groupes scolaires	41 876 €

OPERATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION SUPERIEURES A 20 000€

LIBELLE DES OPERATIONS	TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT MANDATE	% MANDATE	RESTE ENGAGE	% ENGAGE	DISPONIBLE	% DISPO
ESPACE NOVARINA TRAVAUX PROPRIETAIRE MAINTENANCE PREVENTION	154 602,20	125 176,67	80,97%	28 913,19	18,70%	512,34	0,33%
Théâtres et spectacles vivants	154 602,20	125 176,67	80,97%	28 913,19	18,70%	512,34	0,33%
TRAVAUX GROS ENTRETIEN CHAUFFAGE BATIMENTS SPORTIFS	84 050,61	34 335,64	40,85%	41 247,12	49,07%	8 467,85	10,07%
TRAVAUX GROS ENTRETIEN BATIMENTS SPORTIFS	79 474,98	49 912,02	62,80%	29 194,47	36,73%	368,49	0,46%
Salles de sport, gymnases	163 525,59	84 247,66	51,52%	70 441,59	43,08%	8 836,34	5,40%
CREATION D'UN STADE D'ATHLETISME VONGY	459 136,01	160 299,13	34,91%	0,00	0,00%	298 836,88	65,09%
RESTRUCTURATION DU STADE MOYNAT	200 000,00	52 179,55	26,09%	147 820,45	73,91%	0,00	0,00%
PARE BALLONS ESPACE MULTISPORT CHATELARD	58 000,00	0,00	0,00%	44 676,00	77,03%	13 324,00	22,97%
CONFORMITE DISPOSITIF ECLAIRAGE TERRAIN SYNTHETIQUE ST DISDILLE	33 574,00	0,00	0,00%	33 583,03	100,03%	- 9,03	-0,03%
HOMOLOGATION STADE ATHLETISME VONGY	20 400,00	0,00	0,00%	20 400,00	100,00%	0,00	0,00%
ACQUISITION MATERIELS CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ATHLETISME	20 000,00	19 864,00	99,32%	0,00	0,00%	136,00	0,68%
Stades	791 110,01	232 342,68	29,37%	246 479,48	31,16%	312 287,85	39,47%
TRAVAUX IMPREVUS - REPARATIONS/INSTALLATIONS	71 804,27	63 216,92	88,04%	7 929,58	11,04%	657,77	0,92%
ACQUISITION MATERIELS PISCINE	42 207,80	29 800,04	70,60%	10 922,38	25,88%	1 485,38	3,52%
Piscines	114 012,07	93 016,96	81,59%	18 851,96	16,54%	2 143,15	1,88%
CREATION PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	108 452,70	55 065,88	50,77%	0,00	0,00%	53 386,82	49,23%
ACQUISITION MATERIELS ENTRETIEN INSTALLATIONS SPORTIVES	48 700,00	33 578,80	68,95%	14 924,46	30,65%	196,74	0,40%
REFECTION PLANCHER LOCAUX LEMAN WINDSURFING	26 400,00	26 400,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Autres équipements sportifs ou de loisirs	183 552,70	115 044,68	62,68%	14 924,46	8,13%	53 583,56	29,19%
REAMENAGEMENT MAISON QUARTIER VONGY	200 000,00	141 790,98	70,90%	27 600,20	13,80%	30 608,82	15,30%
MAISONS QUARTIERS.GROS ENTRETIEN	30 284,80	28 269,86	93,35%	0,00	0,00%	2 014,94	6,65%
Autres activités pour les jeunes	230 284,80	170 060,84	73,85%	27 600,20	11,99%	32 623,76	14,17%
CRECHE PETITS PAS PILLON - AMENAGEMENTS DIVERS	52 835,46	23 389,62	44,27%	4 783,20	9,05%	24 662,64	46,68%
LUDOTHEQUE/O PTIT MOME - AMENAGEMENTS DIVERS	41 800,00	39 046,22	93,41%	3 000,00	7,18%	- 246,22	-0,59%
CRECHE LEMANTINE - AMENAGEMENTS DIVERS	35 813,29	22 463,67	62,72%	2 197,56	6,14%	11 152,06	31,14%
Crèches et garderies	130 448,75	84 899,51	65,08%	9 980,76	7,65%	35 568,48	27,27%
MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP	220 324,08	113 055,32	51,31%	113 313,78	51,43%	- 6 045,02	-2,74%
MISE EN ACCESSIBILITE VOIES PERSONNES HANDICAPEES	21 896,91	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 896,91	100,00%
Personnes handicapées	242 220,99	113 055,32	46,67%	113 313,78	46,78%	15 851,89	6,54%
SUBVENTION ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	35 000,00	0,00	0,00%	35 000,00	100,00%	0,00	0,00%
Autres interventions sociales	35 000,00	0,00	0,00%	35 000,00	100,00%	0,00	0,00%
CREATION PARC PAYSAGER SOUS BELVEDERE/SONNAZ	3 500 000,33	3 469 500,12	99,13%	0,00	0,00%	30 500,21	0,87%
REHABILITATION DE BASSINS ET JETS D'EAU	281 023,77	238 856,31	85,00%	49 763,46	17,71%	- 7 596,00	-2,70%
ETUDE PAYSAGERE ABORDS RIPAILLE	60 000,00	972,00	1,62%	58 464,00	97,44%	564,00	0,94%

χ Secteur culturel

⇒ La réhabilitation de l'ancien casino (AP/CP)	2 362 386 €
⇒ La création d'une maison des associations	258 233 €
⇒ Espace Novarina - travaux propriétaire maintenance prévention	125 177 €
⇒ Les travaux de l'Hôtel de Ville (AP/CP)	124 100 €
⇒ L'achat de pièces de collection	61 233 €
⇒ La restauration de sculptures dans l'espace urbain	50 145 €

χ Secteur sports

⇒ La création des tribunes et l'aménagement de la piste d'athlétisme de Vongy (AP/CP)	160 299 €
⇒ Les réparations et installations à la plage	63 217 €
⇒ La création du parc loisirs multigénérationnel de la Grangette (AP/CP)	55 066 €
⇒ La restructuration du stade Moynat	52 180 €
⇒ Les travaux de gros entretien chauffage des bâtiments sportifs	49 912 €

χ Secteur interventions sociales

⇒ La mise en accessibilité des établissements recevant du public	113 055 €
--	-----------

χ Secteur Famille

⇒ Les aménagements divers pour la ludothèque / o p'tit môme	39 046 €
---	----------

OPERATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION SUPERIEURES A 20 000€

LIBELLE DES OPERATIONS	TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT MANDATE	% MANDATE	RESTE ENGAGE	% ENGAGE	DISPONIBLE	% DISPO
REPLACEMENT PLATEFORMES HS PARC CORZENT	41 608,80	41 608,80	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
PLACE 16 AOUT 44 - REHABILITATION SOL AIRE JEUX	27 176,68	27 176,68	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
REPLACEMENT ARBRES ET ARBUSTES	27 000,00	26 517,67	98,21%	0,00	0,00%	482,33	1,79%
REPARATIONS IMPREVUES JETS EAU ET FONTAINES	24 314,48	18 242,98	75,03%	1 094,86	4,50%	4 976,64	20,47%
Espaces verts urbains	3 961 124,06	3 822 874,56	96,51%	109 322,32	2,76%	28 927,18	0,73%
AMELIORATION ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	368 497,68	251 802,61	68,33%	105 699,75	28,68%	10 995,32	2,98%
REFECTION- ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN CONFORMITE DES CANDELABRES	91 722,61	24 987,52	27,24%	39 966,48	43,57%	26 768,61	29,18%
Eclairage public	460 220,29	276 790,13	60,14%	145 666,23	31,65%	37 763,93	8,21%
ACQUISITIONS FONCIERES OPPORTUNITES TERRAINS VOIRIE	1 238 000,00	951 283,49	76,84%	4 500,00	0,36%	282 216,51	22,80%
DEMOLITIONS DIVERS BATIMENTS	343 000,00	13 427,36	3,91%	108 429,60	31,61%	221 143,04	64,47%
ACQUISITIONS FONCIERES OPPORTUNITES BATIMENTS	329 365,00	312 909,83	95,00%	0,00	0,00%	16 455,17	5,00%
REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER	50 000,49	23 137,43	46,27%	0,00	0,00%	26 863,06	53,73%
FRAIS DE GEOMETRE	35 432,00	16 983,60	47,93%	15 576,00	43,96%	2 872,40	8,11%
Opérations d'aménagement	1 995 797,49	1 317 741,71	66,03%	128 505,60	6,44%	549 550,18	27,54%
BUDGETS PARTICIPATIFS *	900 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	900 000,00	100,00%
REQUALIFICATION PLACE HENRY BORDEAUX ET ABORDS	344 968,50	178 992,11	51,89%	0,00	0,00%	165 976,39	48,11%
REAMENAGEMENT DES QUAIS DE RIPAILLE	200 000,00	91 672,71	45,84%	0,00	0,00%	108 327,29	54,16%
Autres actions d'aménagement urbain	1 444 968,50	270 664,82	18,73%	0,00	0,00%	1 174 303,68	81,27%
LOCAUX VILLE + LOGEMENTS DE FONCTION GROSSES REPARATIONS	108 000,00	9 648,08	8,93%	59 421,29	55,02%	38 930,63	36,05%
Parc privé de la collectivité	108 000,00	9 648,08	8,93%	59 421,29	55,02%	38 930,63	36,05%
SUBVENTION EQUIPEMENT LEMAN HABITAT	150 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	100,00%
Logement social	150 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	100,00%
SUBVENTIONS PLAN FACADES	352 792,71	146 097,37	41,41%	194 686,71	55,18%	12 008,63	3,40%
Autres actions d'aménagement	352 792,71	146 097,37	41,41%	194 686,71	55,18%	12 008,63	3,40%
ALIMENTATION ELECTRIQUE RIPAILLE	182 925,85	97 951,99	53,55%	0,00	0,00%	84 973,86	46,45%
Rayonnement et attractivité du territoire	182 925,85	97 951,99	53,55%	0,00	0,00%	84 973,86	46,45%
RENOUVELLEMENT ENGINS SPECIAUX GROS MATERIELS	132 300,00	121 439,10	91,79%	21 999,48	16,63%	- 11 138,58	-8,42%
Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage	132 300,00	121 439,10	91,79%	21 999,48	16,63%	- 11 138,58	-8,42%
CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	300 000,00	108 041,81	36,01%	0,00	0,00%	191 958,19	63,99%
TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE BATIMENTS	29 320,00	27 720,00	94,54%	0,00	0,00%	1 600,00	5,46%
Autres actions	329 320,00	135 761,81	41,22%	0,00	0,00%	193 558,19	58,78%
TRAVAUX EXPLOITATION EN FORETS COMMUNALES	60 600,00	57 945,77	95,62%	0,00	0,00%	2 654,23	4,38%
PLANTATIONS UNE VIE UN ARBRE	54 000,00	46 814,86	86,69%	4 494,20	8,32%	2 690,94	4,98%
Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	114 600,00	104 760,63	91,41%	4 494,20	3,92%	5 345,17	4,66%

Les budgets participatifs ont fait l'objet d'une dotation au budget primitif 2024. Les projets, une fois validés, font l'objet d'inscriptions à des lignes spécifiques qui ne sont pas toujours libellées budgets participatifs (par exemple les pistes cyclables ou encore les jardins familiaux).

χ Secteur logement

⇒ Les subventions plan façades 146 097 €

χ Secteur aménagement urbain

⇒ Le réaménagement des abords du pôle gare et du boulevard du canal (AP/CP) 3 938 485 €

⇒ La création d'un parc paysager sous belvédère/Sonnaz (AP/CP) 3 469 500 €

⇒ Les acquisitions foncières d'opportunité 1 264 193 €

(Av. St Disdille pour 920 K€, place de la gare pour 284 K€, ...)

⇒ L'aménagement des aires de régulation des cars scolaires 695 207 €

⇒ La requalification de l'avenue d'Evian 461 758 €

⇒ Programme de maintenance de voirie 360 539 €

⇒ L'amélioration électrique de l'éclairage public 251 803 €

⇒ La création de pistes cyclables (AP/CP) 244 350 €

⇒ La réhabilitation de bassins et jets d'eau 238 856 €

⇒ L'évolution du logiciel pour bornes escamotables 203 958 €

χ Secteur interventions économiques

⇒ L'alimentation électrique à Ripaille 97 952 €

χ Secteur politique de l'énergie

⇒ Le contrat de performance énergétique (AP/CP) 108 042 €

OPERATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION SUPERIEURES A 20 000€

LIBELLE DES OPERATIONS	TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT MANDATE	% MANDATE	RESTE ENGAGE	% ENGAGE	DISPONIBLE	% DISPO
AMENAGEMENT AIRES DE REGULATION DES CARS SCOLAIRES	2 600 000,00	695 207,01	26,74%	1 707 310,45	65,67%	197 482,54	7,60%
AVENUE EVIAN - REQUALIFICATION DES ABORDS DE L'EX INTERMARCHÉ	1 150 875,50	461 758,27	40,12%	665 287,85	57,81%	23 829,38	2,07%
AMENAGEMENT PISTE PIETON/CYCLABLE VOIE SNCF	450 000,00	210 744,10	46,83%	0,00	0,00%	239 255,90	53,17%
PROGRAMME MAINTENANCE VOIRIE	395 040,40	360 539,26	91,27%	115 247,64	29,17%	- 80 746,50	-20,44%
TRAVAUX VOIES PRIVEES SUITE DP 2022	100 000,00	4 920,78	4,92%	0,00	0,00%	95 079,22	95,08%
AMENAGEMENT VOIRIE SUITE A PERMIS DE CONSTRUIRE	90 000,00	44 402,39	49,34%	48 523,29	53,91%	- 2 925,68	-3,25%
PISTES CYCLABLES AXES NORD-SUD/EST-OUEST	77 082,49	33 605,95	43,60%	0,00	0,00%	43 476,54	56,40%
VOIES SECONDAIRES - REFECTION TAPIS	60 000,00	0,00	0,00%	93 266,40	155,44%	- 33 266,40	-55,44%
AVENUE ST DISDILLE-TROTTOIR PATHE MARCONI-CHAMP BOCHARD	55 356,76	0,00	0,00%	0,00	0,00%	55 356,76	100,00%
ROUTE DE GENÈVE - DÉMOLITION ANCIEN PONT PAMPHIOT	54 804,37	54 804,37	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	53 850,80	41 122,50	76,36%	6 740,40	12,52%	5 987,90	11,12%
ETUDE REDEFINITION PLAN COMMUNAL DE CIRCULATION	36 780,00	29 097,00	79,11%	9 330,00	25,37%	- 1 647,00	-4,48%
ETUDES ET LEVERS TOPOGRAPHIQUES	27 589,09	31 770,91	115,16%	3 612,00	13,09%	- 7 793,82	-28,25%
Voirie communale	5 151 379,41	1 967 972,54	38,20%	2 649 318,03	51,43%	534 088,84	10,37%
EVOLUTION DU LOGICIEL POUR BORNES ESCAMOTABLES	245 421,28	203 957,69	83,11%	73 427,42	29,92%	- 31 963,83	-13,02%
ACQUISITION ET REMPLACEMENT MOBILIER URBAIN VOIRIE	85 341,35	99 883,42	117,04%	7 816,10	9,16%	- 22 358,17	-26,20%
DEPLOIEMENT APPUIS VELOS	57 096,55	34 933,96	61,18%	6 416,86	11,24%	15 745,73	27,58%
MISE EN CONFORMITE DES FEUX	31 591,20	27 598,80	87,36%	0,00	0,00%	3 992,40	12,64%
REPLACEMENT SIGNALISATION VERTICALE SUITE ACCIDENT	27 624,41	9 606,79	34,78%	16 239,36	58,79%	1 778,26	6,44%
ACQUISITION MOBILIER URBAIN	27 000,00	16 896,79	62,58%	10 068,00	37,29%	35,21	0,13%
REPLACEMENT MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A ACCIDENTS	24 541,16	8 136,00	33,15%	12 914,76	52,62%	3 490,40	14,22%
Equipements de voirie	498 615,95	401 013,45	80,43%	126 882,50	25,45%	- 29 280,00	-5,87%
REAMENAGEMENT DES ABORDS DU POLE GARE/BOULEVARD DU CANAL	4 002 364,15	3 938 485,25	98,40%	0,00	0,00%	63 878,90	1,60%
Gares routières et autres infrastructures routières	4 002 364,15	3 938 485,25	98,40%	0,00	0,00%	63 878,90	1,60%
Total général des opérations	35 602 632,63	24 738 345,41	69,48%	4 959 933,40	13,93%	5 904 353,82	16,58%

II.1.4. Le Financement des dépenses d'équipement

Il se décompose comme suit :

- Epargne nette issue de la section de fonctionnement	4 609 K€.....	Soit	18 %
<i>soit une épargne brute de 10 081 K€ diminuée du remboursement d'emprunt de 5 472 K€</i>			
- Dotations diverses (dont le FCTVA pour 3 427 K€ et CD 74 pour 1 M€)	5 572 K€.....	Soit	21 %
- Subventions (dont Amendes de Police pour 540 K€)	2 332 K€.....	Soit	9 %
- Emprunt	5 000 K€	Soit	19 %
- Produit des cessions	10 553 K€.....	Soit	41 %
- Variation du fonds de roulement	- 2 171 K€	Soit	- 8 %
- Autres	- 95 K€.....	Soit	0 %
TOTAL	25 799 K€.....	Soit	100 %

II.1.5. Les restes à réaliser

Ils s'élèvent à 6 344 K€ en dépenses et sont largement équilibrés en recettes par les subventions à percevoir pour un montant de 8 150 K€. Le niveau très élevé des subventions à percevoir est lié au fort taux de cofinancements obtenus et au décalage inévitable entre les notifications et les versements.

Le solde des restes à réaliser à reprendre sera de + 1 806 K€, sans aucune recette d'emprunt.

Les restes à réaliser en **dépenses d'équipement** se situent à **5,1 M€** et se composent principalement :

- des travaux d'aménagement des aires de régulation des cars scolaires	1 707 K€
- des travaux de requalification de l'avenue d'Evian	665 K€
- des subventions plan façades	195 K€
- des travaux d'équipement de vidéoprotection	190 K€
- des travaux de sécurisation bâtiments	157 K€
- des travaux de restructuration du stade Moynat	148 K€
- des travaux du programme maintenance voirie	115 K€
- des travaux de mise en accessibilité des ERP	113 K€
- des travaux de mise en place de toilettes publiques	111 K€
- des travaux de démolition de divers bâtiments	108 K€

Ils sont par ailleurs constitués en dépenses de **subventions à reverser** à Thonon Agglomération pour les maîtrises d'ouvrages déléguées des travaux des aires de régulations des cars scolaires et du Pôle d'Echange Multimodal. Elles représentent **1,2 M€**.

Recettes réelles de fonctionnement		EXERCICE 2023			EXERCICE 2024				
		BP 2023	Total crédits 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Décisions modificatives	Total crédits 2024	Réalisé 2024	% Evolution 2024 / 2023
Produits des services	Stationnement de surface	1 600 000	1 600 000	1 585 148	1 650 000		1 650 000	1 548 320	-2,32%
	Droits de voirie	287 000	287 000	405 741	300 000		300 000	430 816	6,18%
	Particip. Familles structures Petite enfance	470 570	470 570	436 778	472 000		472 000	438 106	0,30%
	Recettes plage, musées, médiathèque	548 300	548 300	542 723	563 100	1 800	564 900	618 149	13,90%
	Recettes accueil de loisirs, périscolaire, centre social	306 000	306 000	545 950	439 000		439 000	545 938	0,00%
	Produits divers	1 978 210	1 978 210	2 144 480	1 994 436		1 994 436	2 274 146	6,05%
	Total des produits des services	5 190 080	5 190 080	5 660 820	5 418 536	1 800	5 420 336	5 855 475	3,44%
Impôts et taxes	Droits de place (foires et marchés) et redevances	245 000	245 000	262 703	245 000		245 000	265 796	1,18%
	Taxe publicité et taxe de séjour	420 000	420 000	528 936	484 000		484 000	609 906	15,31%
	Impositions directes	21 927 896	21 972 962	21 954 130	23 143 732	-	23 143 732	22 799 271	3,85%
	Attribution de compensation	9 973 450	9 973 450	9 973 450	9 973 450		9 973 450	9 973 450	0,00%
	Dotation solidarité communautaire	-	-	-	-		-	203 485	#DIV/0!
	Taxe électricité	760 000	760 000	952 230	750 000		750 000	733 264	-23,00%
	Surtaxe eaux minérales	70 000	70 000	60 621	50 000		50 000	40 970	-32,42%
	Taxe add.aux droits de mutation	2 100 000	2 100 000	2 553 225	2 100 000		2 100 000	2 392 682	-6,29%
Total des impôts et taxes	35 496 346	35 541 412	36 285 294	36 746 182	-	36 746 182	37 018 823	2,02%	
Dotations et participations	Alloc.compensatrices d'exos. Fiscales	441 782	441 782	474 952	469 857		469 857	491 151	3,41%
	Dotations de l'Etat (DGF,DSU, DGD)	4 010 700	4 518 659	4 515 673	4 327 619	209 901	4 537 520	4 579 204	1,41%
	Fonds genevois	2 900 000	2 900 000	3 103 841	2 900 000		2 900 000	3 225 038	3,90%
	Dotation compens.réforme TP (DCRTP)	268 028	268 028	268 028	268 028		268 028	248 894	-7,14%
	FCTVA recette fonctionnement	110 000	110 000	131 731	120 000		120 000	107 649	-18,28%
	Participations Installations sportives	101 000	101 000	122 085	101 000		101 000	112 392	-7,94%
	Participations Population / Elections	41 200	41 200	68 040	44 714		44 714	108 198	59,02%
	Participations Petite enfance	1 243 000	1 243 000	1 392 341	1 243 000		1 243 000	1 521 525	9,28%
	Participations Education / Jeunesse	464 500	464 500	526 430	366 200		366 200	644 841	22,49%
	Participations Etat Ressources Humaines	-	-	-	3 000		3 000	1 810	#DIV/0!
	Participations Activités culturelles	70 473	70 473	81 000	53 473		53 473	20 000	-75,31%
	Participations Attractivité et Promotion Ville			30 000		10 000	10 000	10 000	-66,67%
Participation Thonon Agglomération réseaux pluviaux			49 373				49 373	0,00%	
Participations Environnement	29 068	29 068	29 019	156 760		156 760	189 360	552,54%	
Total des dotations et participations	9 679 751	10 187 710	10 792 512	10 053 651	219 901	10 273 552	11 309 435	4,79%	
Autres produits	Revenus des immeubles	696 200	696 200	839 758	795 900		795 900	895 094	6,59%
	Redev. d' exploit. eaux minérales	270 000	270 000	267 584	290 000		290 000	566 424	111,68%
	Produits divers	100 550	100 550	313 808	79 050		79 050	615 562	96,16%
	Atténuations de charges	157 022	157 022	247 739	197 830		197 830	286 082	15,48%
	Autres produits exceptionnels	500	500	465	500		500	470	1,08%
Total des autres produits	1 224 272	1 224 272	1 669 354	1 363 280	-	1 363 280	2 363 631	41,59%	
Total Recettes réelles de fonctionnement		51 590 449	52 143 474	54 407 982	53 581 649	221 701	53 803 350	56 547 364	3,93%

II.2. Les dépenses et recettes de fonctionnement

Ce chapitre présente la décomposition des dépenses et des recettes de fonctionnement par chapitre, en explicitant les principales évolutions par services et missions de service public.

II.2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement enregistrent une croissance de + 3,93 % (soit + 2,1 M€), hors cessions et versement du CD 74 entre 2023 et 2024 expliquée comme suit :

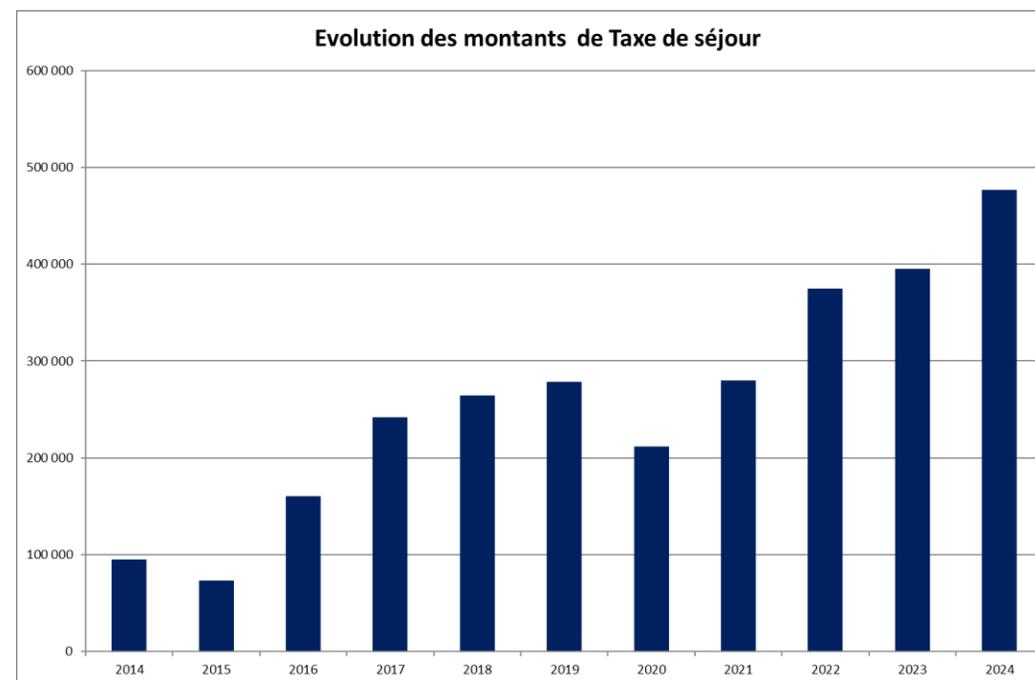
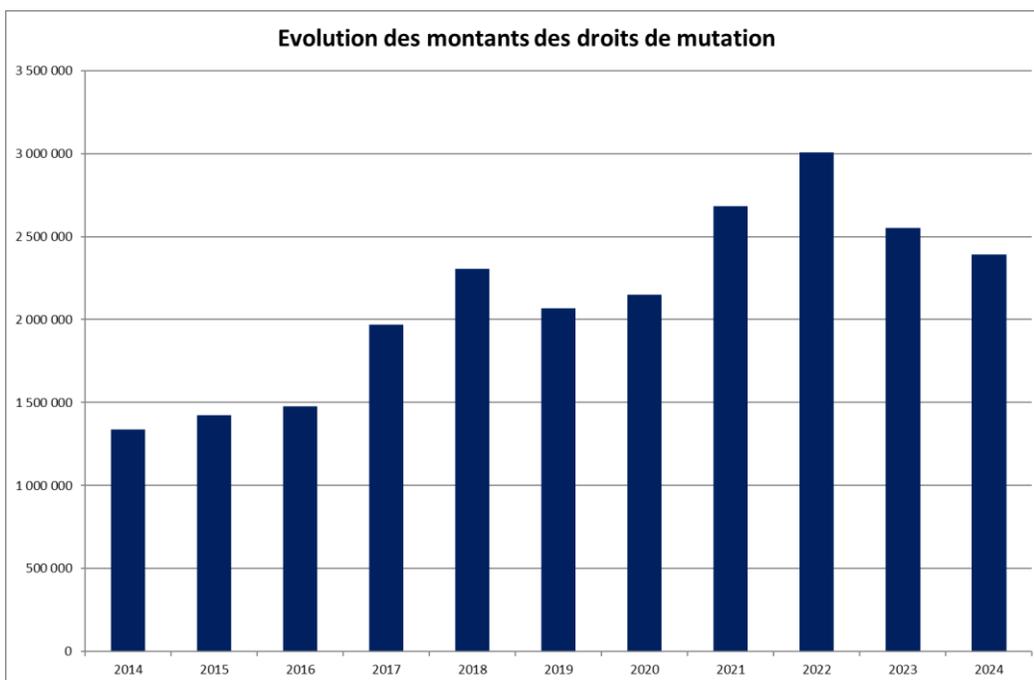
Les produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre enregistre une évolution de + 3,44 % (soit + 195 K€).

Parmi les principales évolutions on peut noter :

- la diminution des produits du **stationnement de surface** (- 2,32 %, soit – 37 K€) dans un contexte de réduction du nombre de places payantes et de travaux en cours sur le RCU,
- les **droits de voirie** (occupation du Domaine Public) enregistrent une croissance de 25 K€ (+ 6,18 %),
- les **recettes des crèches** enregistrent une relative stabilité (croissance du produit de + 0,30 %) en rappelant que les produits sont liés notamment aux revenus des familles,
- les **produits Plage, musées et abonnements Médiathèque** enregistrent une croissance importante de + 13,90 % (soit + 75 K€) expliquée comme suit : croissance importante des recettes de la plage en 2024 après une année 2023 défavorable sur le plan de la météo : + 70 K€ ; croissance des recettes de la médiathèque de + 6 K€, diminution des recettes des musées (entrées et catalogues) de – 1 K€,
- les recettes de **périscolaire et d'accueil de loisirs** sont stables,
- Les **produits divers** enregistrent une croissance de + 6,05 % (soit + 130 K€) avec comme principales explications : la réduction du produit de FPS de - 132 K€ (après – 147 K€ en 2023), l'augmentation des recettes de fortagement (+ 78 K€), les refacturations à Thonon Agglomération des personnels mutualisés (+ 93 K€), la vente de certificats d'économie d'énergie pour 80 K€.

LIBELLE	REALISE 2023	CREDITS BP 2024	REALISE 2024	% 2024/2023
Droits de place	262 703	245 000	265 796	1,18%
Surtaxe eau minérale	60 621	50 000	40 970	-32,42%
Contributions directes	21 360 670	22 550 272	22 205 811	3,96%
FNGIR	593 460	593 460	593 460	0,00%
Attribution de compensation Thonon Agglomération	9 973 450	9 973 450	9 973 450	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	0	0	203 485	#DIV/0!
Taxe sur l'électricité	952 230	750 000	733 264	-23,00%
Taxe de séjour	395 262	350 000	476 811	20,63%
Taxe sur la publicité	133 674	134 000	133 095	-0,43%
Taxe add. aux droits de mutation	2 553 225	2 100 000	2 392 682	-6,29%
TOTAL 73	36 285 294	36 746 182	37 018 823	2,02%



Les produits de fiscalité (chapitre 73)

Ce chapitre représente près des deux tiers (65,5 %) des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Son évolution conditionne donc largement l'évolution de l'épargne brute.

Les contributions directes ont enregistré une croissance de 3,96 %, directement corrélée à la revalorisation nationale des bases de + 3,9 % en 2024.

Le FNGIR qui correspond à une compensation versée dans le cadre de la réforme de la Taxe professionnelle est stable, comme chaque année.

L'attribution de compensation reçue de Thonon Agglomération est stable, sans transferts de charges nouveaux.

Une Dotation de Solidarité Communautaire a été versée en 2024 pour 203 K€ (absence de DSC en 2023).

La taxe sur l'électricité avait enregistré une croissance importante en 2023 (soit + 247 K€) qui était exceptionnelle et liée au changement national du mode de gestion. Elle revient donc à la normale en 2024 avec – 219 K€.

Le produit de la taxe de séjour poursuit sa croissance en lien avec l'attractivité de la ville et atteint 477 K€, soit une augmentation de + 82 K€ (soit + 20,6 %).

Le produit de la taxe publicité désormais mature est stabilisé à 133 K€.

En lien avec la remontée des taux d'intérêts et les difficultés du marché immobilier, les droits de mutations enregistrent une baisse de – 161 K€, après – 451 K€ en 2023.

Les droits de place enregistrent une croissance de + 1,18 %, soit + 3 K€.

La surtaxe sur les eaux minérales enregistre une diminution de – 19,5 K€.

IMPOTS - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

LIBELLE	REALISE 2023	CREDITS BP 2024	REALISE 2024	% 2024/2023
DGF dotation forfaitaire	4 130 879	4 130 879	4 175 549	1,08%
Dotation de solidarité urbaine	382 080	400 941	400 941	4,94%
Fonds genevois	3 103 841	2 900 000	3 225 038	3,90%
Compensations Foncier Bâti	447 048	446 736	464 357	3,87%
Compensations perte taxe additionnelle	4 783	0	3 673	-23,21%
Compensations Taxe d'Habitation	23 121	23 121	23 121	0,00%
Dotation de compensation Réforme TP (DCRTP)	268 028	268 028	248 894	-7,14%
FCTVA recette fonctionnement	131 731	120 000	107 649	-18,28%
Autres	2 714	5 700	2 714	0,00%
<i>TOTAL DOTATIONS FISCALES</i>	<i>8 494 225</i>	<i>8 295 405</i>	<i>8 651 936</i>	<i>1,86%</i>

Participations Installations sportives	122 085	101 000	112 392	-7,94%
Participations Population / Elections	68 040	44 714	108 198	59,02%
Participations Petite enfance	1 392 341	1 243 000	1 521 525	9,28%
Participations Education / Jeunesse	526 430	366 200	644 841	22,49%
Participations Etat Ressources Humaines	0	3 000	1 810	#DIV/0!
Participations Activités culturelles	81 000	53 473	20 000	-75,31%
Participations Attractivité et Promotion Ville	30 000	10 000	10 000	-66,67%
Participation Thonon Agglomération réseaux pluviaux	49 373		49 373	0,00%
Participations Environnement	29 019	156 760	189 360	552,54%
<i>TOTAL PARTICIPATIONS AUX SERVICES</i>	<i>2 298 288</i>	<i>1 978 147</i>	<i>2 657 499</i>	<i>15,63%</i>

TOTAL CHAPITRE DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 792 512	10 273 552	11 309 435	4,79%
---	-------------------	-------------------	-------------------	--------------

Les produits des dotations et participations (chapitre 74)

Malgré la relative stabilité de l'enveloppe nationale, **la DGF communale** a progressé de **+ 45 K€** (soit + 1,08 %) en lien avec la croissance de la population.

Concernant la DSU, la ville percevait jusqu'en 2022, et pour la dernière année, la garantie de sortie du dispositif. Rappelons que cette sortie de la DSU était liée au passage en Communauté d'Agglomération. Le montant perçu en 2022 était de **415 K€**.

En 2024, comme en 2023, certainement en lien avec la réforme progressive des indicateurs financiers des communes, la Ville de Thonon-les-Bains est de nouveau éligible et a enregistré un produit de 401 K€ (382 K€ en 2023).

Les fonds genevois (hors versement exceptionnel de 1 M€ du CD 74) ont enregistré une croissance en 2024 avec + 3,90 % (soit **+ 121 K€**).

Concernant les compensations, appréhendées au niveau global, elles se situent en relative stabilité avec – 3 K€ (passage de 743 K€ en 2023 à 740 K€ en 2024).

Parmi les évolutions des participations concernant les services, on note :

- L'augmentation de la participation de l'Etat au titre des élections avec + 40 K€ en 2024,
- L'augmentation des recettes de petite enfance avec + 129 K€,
- **La poursuite de l'augmentation des recettes provenant de la CAF** concernant le périscolaire et l'extrascolaire en lien avec l'augmentation très importante des effectifs : **+ 118 K€** (soit + 22,5 %),
- La réduction des subventions du secteur culturel avec la perte de la DGD Médiathèque (désormais plus attribuée pour le fonctionnement) : - 23 K€.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) autres produits (chapitres 77, 78 et 013)

Les revenus des immeubles enregistrent une croissance importante de + 6,59 %, soit **+ 55 K€** expliquée notamment par :

- La perception des recettes de locations au 5 Avenue des Allobroges pour + 69 K€,
- La perception en 2024 d'un bail à construction pour le RCU pour 9 K€.

La redevance perçue sur les eaux minérales augmente de 299 K€ en lien avec les négociations pour l'élaboration du futur contrat et des rattrapages antérieurs.

Les produits divers enregistrent une croissance très significative avec + 302 K€ dont 248 K€ de reversement du SDIS suite au décompte définitif des travaux de construction de la caserne de Thonon, une somme importante de remboursement de sinistres pour 183 K€ est enregistrée en 2024 (+ 106 K€ par rapport à 2023).

Les atténuations de charges concernent les indemnités journalières perçues suite aux congés maternité ou maladie, elles s'inscrivent en croissance, passant de 248 K€ en 2023 à 286 K€ en 2024 (soit + 38 K€).

Dépenses réelles de fonctionnement		EXERCICE 2023			EXERCICE 2024				
		BP 2023	Total crédits 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Décisions modificatives	Total crédits 2024	Réalisé 2024	% Evolution 2024 / 2023
Charges à caractère général	Dépenses des services	9 350 368	9 350 368	9 896 988	10 205 782	122 368	10 328 150	10 102 273	2,07%
	Energie	4 137 199	4 137 199	3 111 339	3 208 409	-	3 208 409	2 640 130	-15,14%
	Total des charges à caractère général	13 487 567	13 487 567	13 008 327	13 414 191	122 368	13 536 559	12 742 403	-2,04%
Total des frais de personnel		23 365 806	23 565 806	23 207 722	24 699 125	500 000	25 199 125	24 946 715	7,49%
Subventions, participations et autres dépenses	Participations intercommunales	303 000	303 000	291 263	303 000	71 200	374 200	374 351	28,53%
	Subventions de fonctionnement	4 448 450	4 548 450	4 533 777	4 504 449	75 000	4 579 449	4 543 925	0,22%
	Subvention CCAS	1 332 538	1 332 538	1 133 536	1 498 852	-	1 498 852	1 342 688	18,45%
	Equilibre des Régies	692 060	692 060	550 357	644 000	-	644 000	465 307	-15,45%
	Autres charges	428 000	593 000	544 315	498 024	145 000	643 024	601 077	10,43%
	Fonds de péréquation (FPIC)	370 000	-	-	320 000	- 320 000	-	-	#DIV/0!
	Prélèvement SRU	135 000	-	-	-	-	-	-	#DIV/0!
Total subventions/participations/autres	7 709 048	7 469 048	7 053 248	7 768 325	- 28 800	7 739 525	7 327 348	3,89%	
Total Dépenses de gestion		44 562 421	44 522 421	43 269 298	45 881 641	593 568	46 475 209	45 016 466	4,04%
Frais financiers	Intérêts des emprunts	980 000	980 000	955 242	1 350 000	-	1 350 000	1 350 819	41,41%
	Autres charges financières	10 000	10 000	27 653	100 000	-	100 000	99 251	258,91%
	Total frais financiers	990 000	990 000	982 895	1 450 000	-	1 450 000	1 450 070	47,53%
Total Dépenses de fonctionnement		45 552 421	45 512 421	44 252 193	47 331 641	593 568	47 925 209	46 466 536	5,00%

II.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 5 % (soit + 2,214 M€)

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Compte tenu de la crise énergétique dont les effets se poursuivent, ces dépenses feront l'objet d'un examen spécifique.

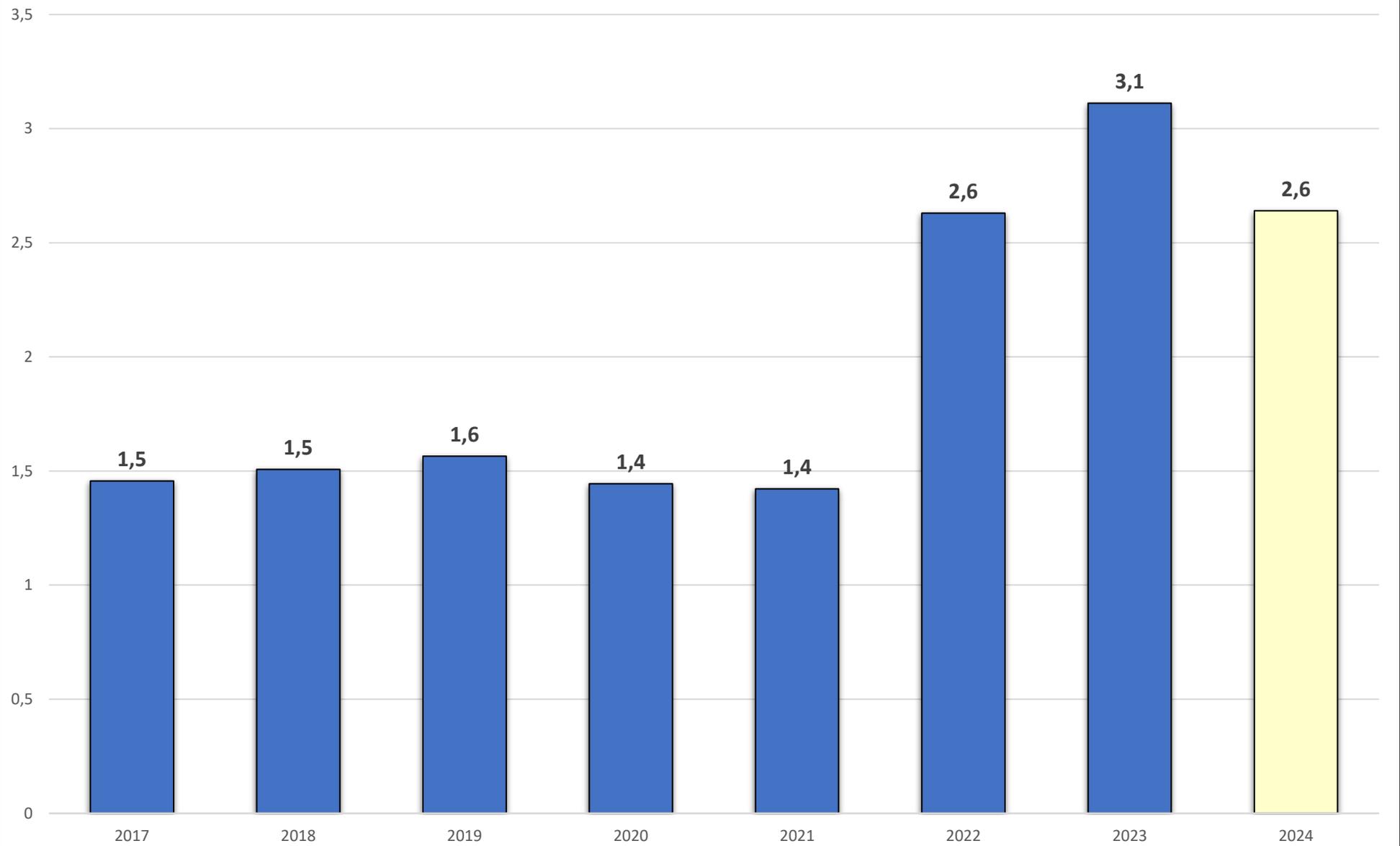
L'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) hors énergie est très fortement influencée par l'évolution des dépenses de restauration collective :

	2023	2024	Evolution en volume	Evolution en %age
Total charges hors énergie	9 896 988	10 102 273	205 285	2,07%
Restauration collective (scolaire + petite enfance)	1 017 685	1 283 873	266 188	26,16%
Total des charges hors énergie et hors restauration	8 879 303	8 818 400	-60 903	-0,69%

Les charges hors énergie évoluent ainsi de + 2,07 % soit + 205 K€, en intégrant une évolution des dépenses de restauration collective de + 26,16 %, soit 266 K€.

Cela signifie que, **hors périmètres énergie et restauration collective, les charges à caractère général de la collectivité ont diminué de – 61 K€, soit – 0,69 %, traduction d'une maîtrise importante de ces dépenses.**

Evolution des dépenses énergétiques depuis 2017



L'évolution des dépenses de restauration (effet inflation et fréquentation) est impressionnante, appréhendée depuis 2022 :

	2022	2023	2024
Dépenses de restauration collective (scolaire + petite enfance)	884 880	1 017 685	1 283 873
Evolution en volume par rapport à 2022		132 805	398 993
Evolution en pourcentage par rapport à 2022		15,0%	45,1%

L'énergie

Alors que la crise énergétique pouvait sembler accidentelle en 2022, ses effets se sont amplifiés en 2023, le coût de l'énergie est ainsi passé **de 2,6 M€ en 2022 à 3,1 M€ en 2023**, malgré la mise en œuvre du Plan communal d'économie d'énergie. En 2024, une diminution par rapport à ce pic est enregistrée avec **- 471 K€**.

Comme le montre le graphique ci-joint, le niveau de **2,6 M€ en 2024 présente un surcoût de l'ordre de 1 M€** par rapport aux coûts historiques de la collectivité qui se situaient à +/- 1,5 M€.

Ainsi, en 2021, les dépenses d'énergie représentaient **3,75 %** des dépenses de fonctionnement, elles se situent désormais à **5,68 % en 2024** (après 7,03 % en 2023).

Les frais de personnel (chapitre 012)

Les frais de personnel entre les comptes administratifs 2023 et 2024 **ont enregistré une croissance de + 7,49 %** (après + 4,63 % entre 2022 et 2023).

Au cours de l'année 2023, de nombreuses décisions exogènes à la collectivité, non prévisibles (décisions unilatérales du gouvernement, parfois rétroactives), ont fait fortement varier les perspectives budgétaires de la masse salariale tout au long de l'année et ont conduit à des effets importants en 2024.

On peut citer notamment :

- La revalorisation du SMIC de 2,22 % en mai 2023 a eu un effet année pleine en 2024, la revalorisation de 1,1 % en janvier 2024 a pesé toute l'année et enfin celle de novembre 2024 de 2 % a impacté les deux derniers mois de l'année. **Entre janvier 2023 et décembre 2024, l'évolution du SMIC a ainsi été de + 5,41 %**,
- Le point d'indice a été réévalué au 1^{er} juillet 2023 avec un effet année pleine en 2024,
- La réévaluation de tous les indices de 5 points au 1^{er} janvier 2024, impactant intégralement l'exercice 2024,
- L'augmentation de la cotisation CNRACL de 1 %,
- Le versement d'une « prime de vie chère » en mars 2024 pour **215 K€**,
- **L'indemnité de résidence de 3 %** au 1^{er} décembre 2023 avec un versement de l'indemnité de décembre 2023 en janvier 2024,
- La revalorisation du forfait mobilité au 1^{er} janvier 2024,
- L'organisation de trois tours d'élections en 2024 (pas d'élections en 2023), non intégralement compensés par l'Etat.

Les évolutions en lien avec les choix de la collectivité :

Dans une moindre mesure, le compte administratif 2024 est également impacté par la redéfinition du périmètre et du niveau d'intervention de la Commune, en accompagnement du projet politique, parmi lesquels on citera pour les effets année pleine 2024 :

- Ouverture en septembre 2023 de **la Maison des Associations et du Bénévolat (+ 2,5 ETP)**,
- **Nouveaux recrutements suite à des créations de postes 2023** : Adjoint au responsable du service Voirie, Adjoint au responsable du service Urbanisme, Agent de gestion du domaine public au sein de la police municipale,

- A partir de septembre 2023, extension de la pause méridienne des écoles (**+ 0,94 ETP**),
- A partir de septembre 2023, amélioration des conditions de travail des animateurs (**+ 0,73 ETP**) et des ATSEMS (**+ 2,06 ETP**).

Pour les effets année partielle 2024 on peut citer :

- Un poste de régisseur à la Maison des Associations,
- Un adjoint au responsable du service Population,
- Un adjoint au responsable de l'Administration générale,
- Un poste de soutien Education et centre social.

Les subventions et participations (chapitre 65), les charges exceptionnelles (chapitre 67), les provisions (chapitre 68) et les atténuations de charges (chapitre 014)

Les participations intercommunales 2024 concernent les versements au SERTE au titre des déchets verts (49 K€), le traitement des déchets nettoyage pour 268 K€ et 58 K€ pour la fourrière et le chenil.

Les subventions aux associations évoluent de + 0,22 %, soit + 10 K€.

La raison de cette relative stabilité est expliquée par divers mouvements :

- La réduction de la subvention générale de l'Office de tourisme puis de la SPL : - 20 K€,
- L'augmentation de l'enveloppe d'Animation à l'Office de tourisme en lien notamment avec ville impériale : + 62 K€,
- L'absence de festival de Montjoux en 2024, ce qui représente une diminution de la dépense sur ce thème de – 120 K€.

L'enveloppe des subventions aux associations, hors effet OT et Montjoux, s'établit ainsi à **3,482 M€** en 2024 contre 3,414 M€ en 2023, **soit + 2 %**.

Le CCAS enregistre une augmentation de la subvention d'équilibre de **+ 209 K€**, soit **+ 18,45 %** en lien notamment avec l'évolution du coût de la restauration (Foyer des Ursules et portage de repas à domicile).

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes enregistrent une diminution de – 85 K€ :

	2023	2024
Parcs de stationnement	45 297	77 808
Etablissement thermal	505 060	387 499
Total	550 357	465 307

Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal : après un prélèvement de 319 K€ en 2022, la Commune n'a pas fait l'objet d'un prélèvement en 2023 ni en 2024 en lien avec les critères propres de l'Agglomération. Rappelons que l'éligibilité ou la contribution dépendent des données agrégées du territoire intercommunal. Le non-assujettissement **reste néanmoins très fragile** avec un indicateur de potentiel financier de l'Agglomération **très proche du seuil de déclenchement du prélèvement**.

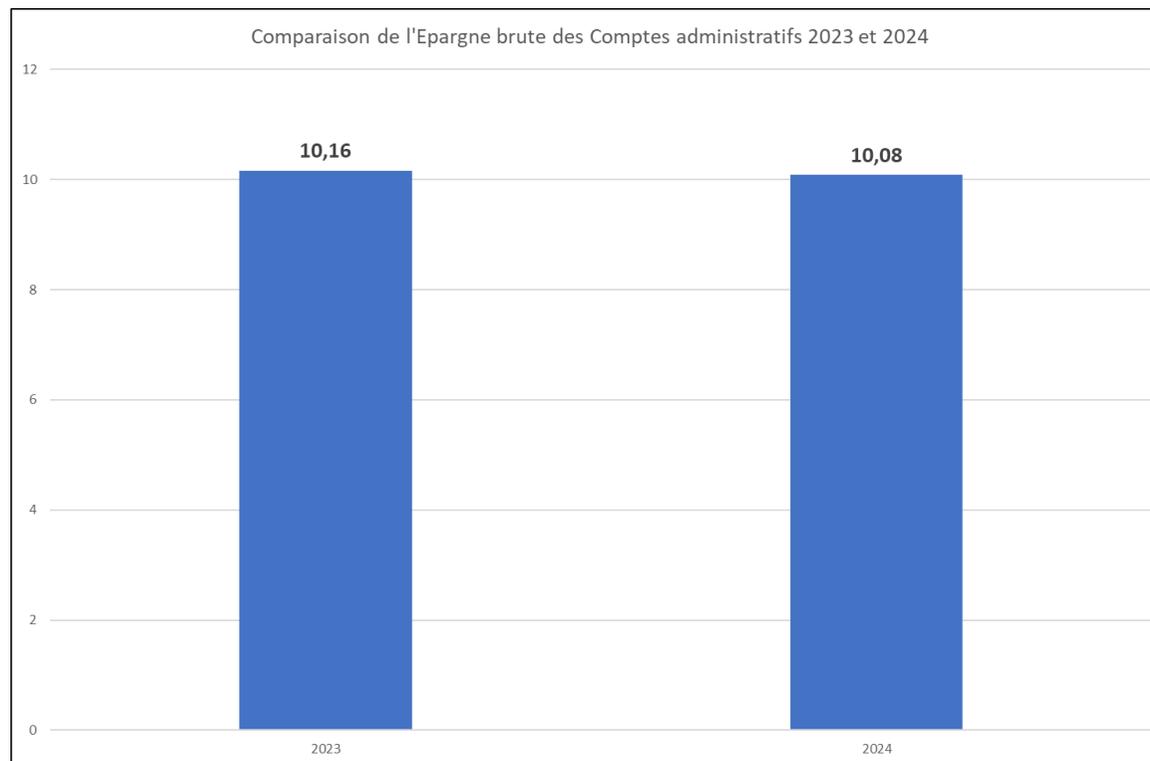
Le prélèvement au titre de la loi SRU : après un prélèvement limité à 122 K€ en 2022, **la Ville de Thonon-les-Bains n'a pas fait l'objet d'un prélèvement en 2023** en raison du bénéfice de la DSU qui réduit alors le pourcentage des logements sociaux à 20 %. **Néanmoins, grâce à l'effort de production de logements, la Ville n'est plus très éloignée des 25 % prévus par la loi : 24,64 % de logements sociaux recensés.**

Les frais financiers (chapitre 66)

Les frais financiers ont enregistré une augmentation de + 467 K€ (soit + 47,53 %). La dette fera l'objet de développements spécifiques (infra) pour expliciter cette évolution.

II.2.3. L'épargne brute

En section de fonctionnement, avec des recettes en évolution de + 2,14 M€ et des dépenses en évolution parallèle (+ 2,21 M€), **l'épargne brute s'inscrit en parfaite stabilité entre 2023 et 2024, pour se situer à 10,08 M€ :**



Comme depuis 2022, l'épargne brute est stabilisée en 2024 à 10 M€, malgré l'évolution très défavorable de la restauration collective (+ 266 K€), des frais de personnel (1,739 M€) et les frais financiers (+ 467 K€), traduisant des efforts de gestion importants de la collectivité dans le contexte inflationniste.

II.2.2.4. La charge de la dette en 2024

χ L'évolution des intérêts de la dette entre 2023 et 2024

Année	Intérêts de la dette	Capital restant dû au 31 décembre
2023	955 241,54 €	53 409 K€
2024	1 350 819,43 €	52 937 K€

Le tableau synthétique ci-dessus montre que l'année 2024 a enregistré une augmentation des frais financiers de + **396 K€** (après + 220 K€ en 2023), traduction du mouvement d'augmentation des taux, amorcé depuis août 2022.

Ce niveau des frais financiers en 2024 se situe désormais à **2,9 %** des dépenses de fonctionnement (pour mémoire, ils représentaient 2,16 % en 2023, 1,77 % en 2022, 2,15 % en 2021, 2,50 % en 2020, **2,59 % en 2019**).

L'évolution des frais financiers est expliquée par :

- La remontée des taux constatée lors des consultations des années 2022 et 2023, ces hausses de taux ayant des effets année pleine décalés avec par conséquent un impact important en 2024 :

déc-21	déc-22	févr-23	juil-23	sept-23
0,60%	2,82%	3,14%	3,71%	3,97%

- le désendettement enregistré en 2024 a eu pour effet d'atténuer cette hausse des taux,

LA STRUCTURE DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX

TYPE DE TAUX	ANNEE 2023			ANNEE 2024		
	TAUX MOYEN	INTERETS VERSES en K€	% En part de l'encours	TAUX MOYEN	INTERETS VERSES en K€	% En part de l'encours
FIXE	2,09%	874,4	99,31%	2,22%	958,1	98,21%
INDEXE	2,14%	17,9	0,69%	5,03%	17,5	1,79%
Total	2,09%	892	100%	2,24%	976	100%

LA STRUCTURE DE LA DETTE PAR TRANCHE DE TAUX

TRANCHE DE TAUX	ANNEE 2023			ANNEE 2024		
	TAUX MOYEN	INTERETS VERSES en K€	% En part de l'encours	TAUX MOYEN	INTERETS VERSES en K€	% En part de l'encours
5,00% < taux < 7,00%	5,16%	17,9	0,56%	6,25%	17,5	0,44%
4,00% < taux < 5,00%	4,47%	41,6	1,25%	4,51%	30,1	0,97%
3,00% < taux < 4,00%	3,48%	300,3	34,64%	3,47%	443,4	41,88%
2,00% < taux < 3,00%	2,50%	248,8	17,85%	2,51%	231,2	15,84%
taux <2	1,06%	283,7	45,70%	1,07%	253,3	40,87%
Total		745	100%		976	100%

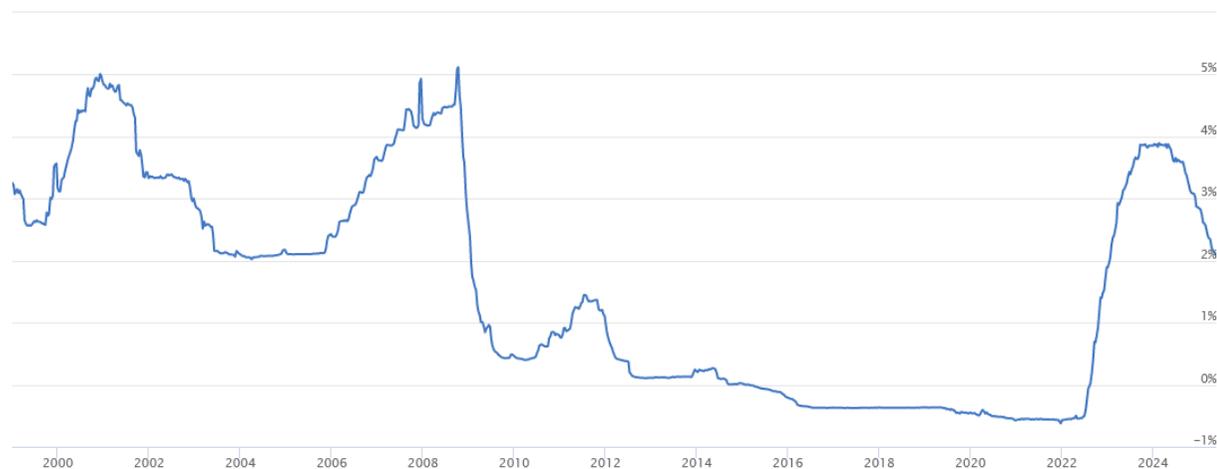
- **un poids de la dette à taux fixe qui se situe à la fin 2024 à 99,56 %**, la faiblesse des taux fixes passés ayant permis d'accroître la part de la dette insensibilisée au risque de taux à long terme à moindre frais. Rappelons que dans le passé les frais financiers représentaient 2 M€ en 2002 et encore 1,4 M€ en 2008, la sécurisation durable de l'encours s'est donc opérée dans des conditions optimales à long terme, l'accroissement récent des frais financiers ne gomme pas cet effet favorable.
- **la faible exposition de la Commune aux taux monétaires.** La remontée de ces taux a donc eu un impact très limité sur les frais financiers de la Ville compte tenu de l'exposition quasi-intégrale de l'encours communal à taux fixe, validant ainsi la stratégie financière de la Commune.

χ La structure de la dette

Les deux tableaux ci-contre confirment les éléments précédents, à savoir :

- un taux moyen de la dette qui demeure relativement modéré bien qu'en légère croissance avec 2,24 % contre 2,09 % un an plus tôt,
- la remontée importante des taux dans la tranche 3 % - 4 % avec la remontée récente des taux.

χ Point sur l'évolution des taux

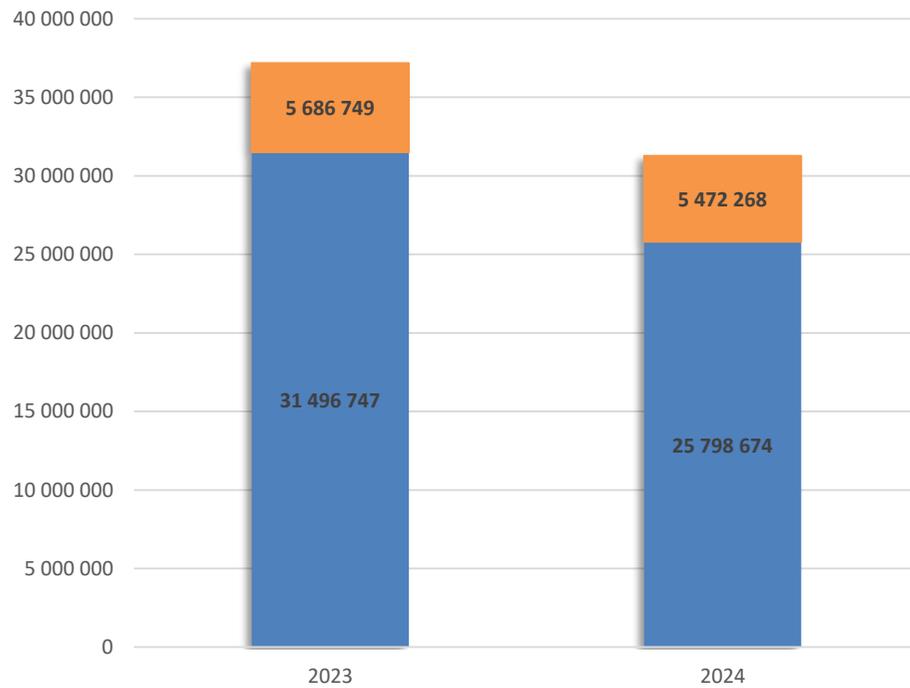


Ainsi, après une période de forte baisse des taux en 2009 suite à la crise financière puis de taux à court termes négatifs, on observe depuis 2022 une croissance des taux à court terme qui ont atteint 4 %. Le contexte de courbe des taux inversée (taux longs inférieurs à taux courts) indique que les marchés anticipent des baisses de taux futurs en lien avec une diminution de l'inflation. **Notre dernier emprunt 2025 vient d'être réalisé au taux de 3,59 %.**

II.3. SYNTHÈSE DES COMPTES 2024 (hors mouvements d'ordre)

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

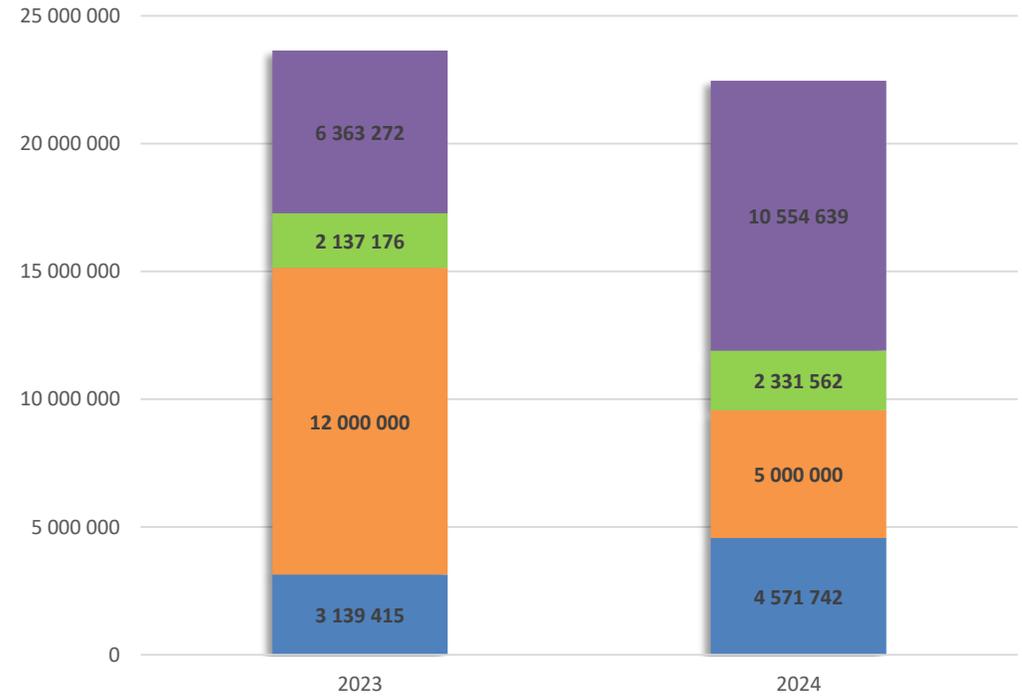
Evolution des principales dépenses d'investissement



Montant en Euros des dépenses d'investissement (hors dépenses d'ordre) :

	Dépenses d'équipement	25 798 674 €
	Dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées	5 472 268 €

Evolution des principales recettes d'investissement



Montant en Euros des recettes d'investissement (hors recettes d'ordre) :

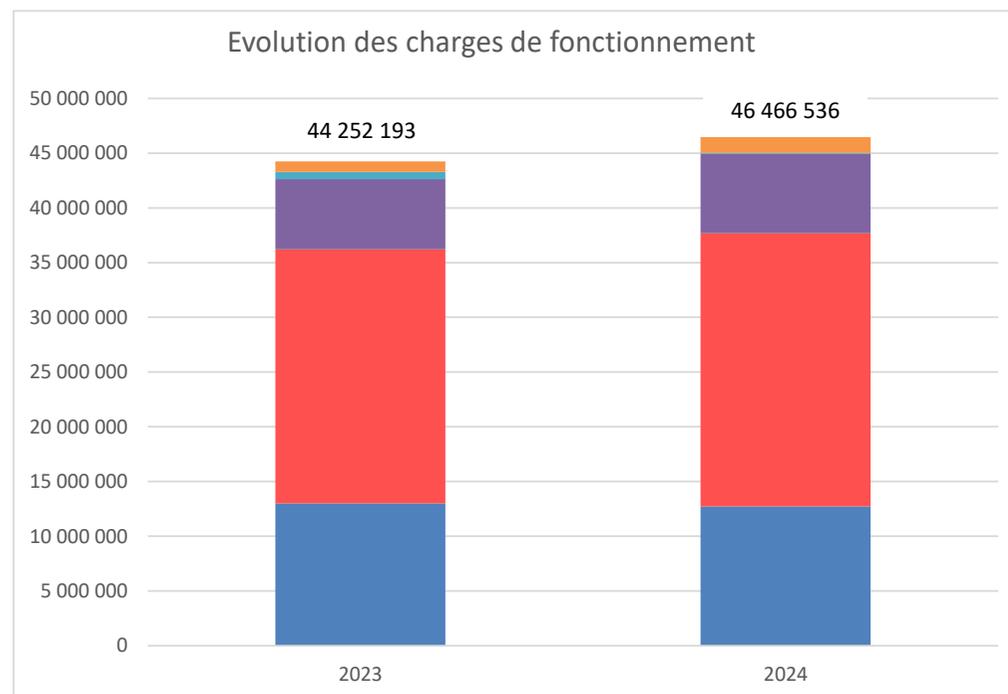
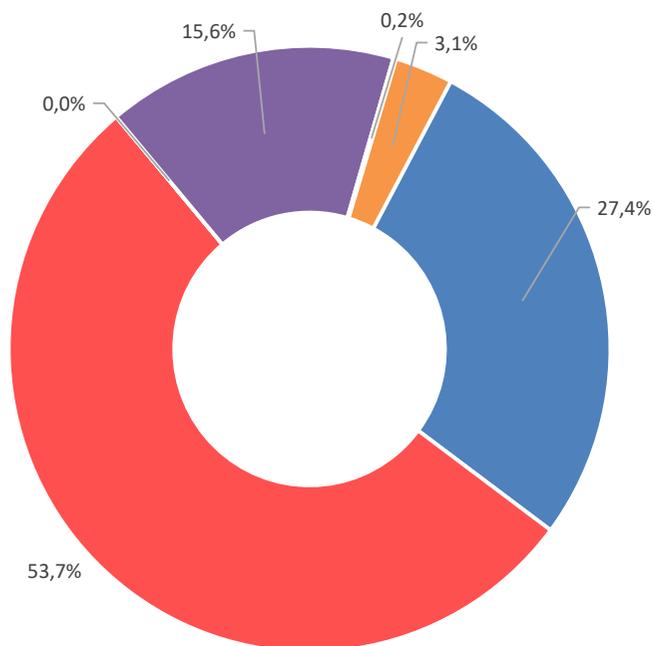
	Dotations	4 571 742 €
	Recettes liées aux emprunts	5 000 000 €
	Subventions	2 331 562 €
	Autres recettes (dont cessions)	10 554 639 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les dépenses de transfert (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles (subventions d'équilibre budgets annexes, provisions)

Structure des charges de fonctionnement 2024



Montant en Euros des dépenses de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) :

Charges à caractère général	12 742 403 €
Charges de personnel	24 946 715 €
Atténuation de charges	646 €
Dépenses de transfert	7 252 573 €
Charges exceptionnelles	74 129 €
Charges financières	1 450 070 €

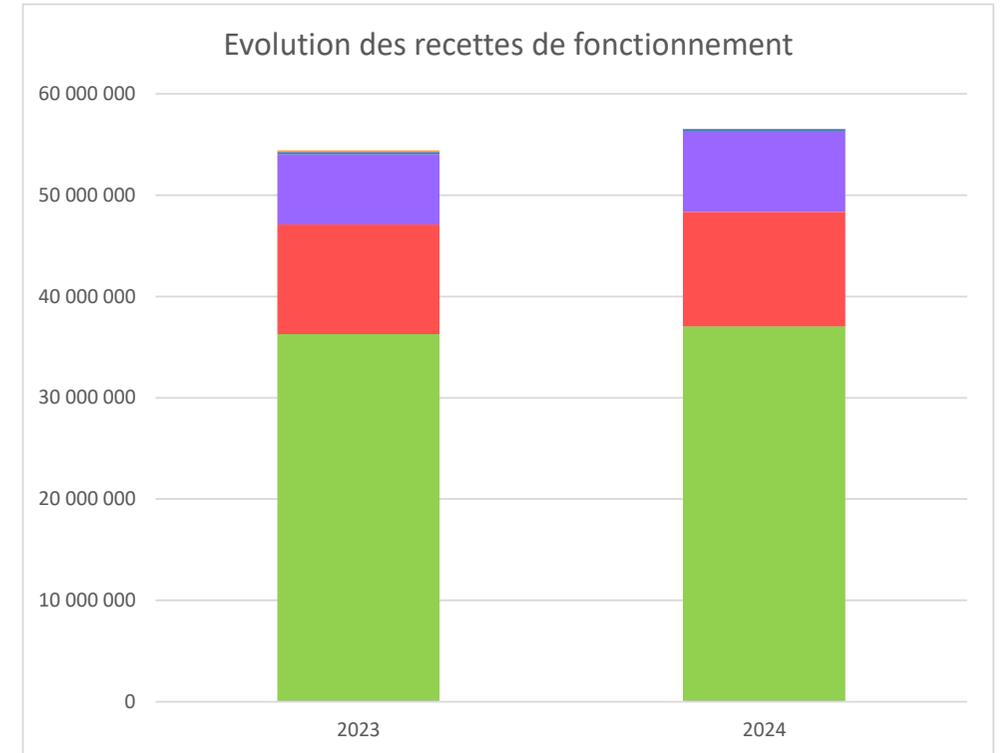
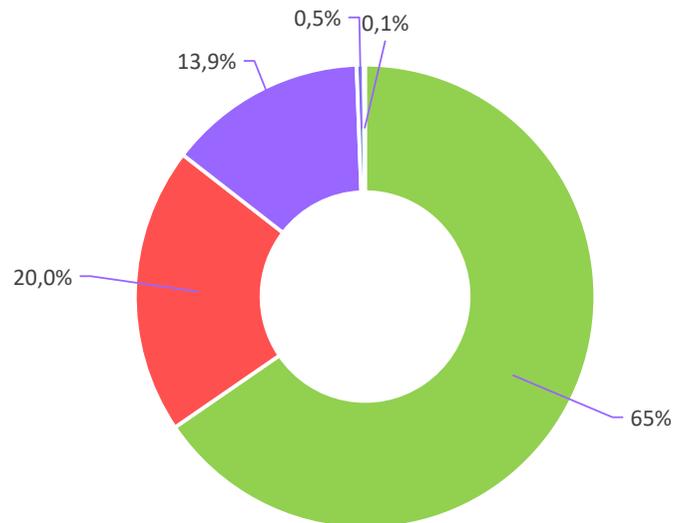
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent :

1. La fiscalité directe locale et Attribution de compensation
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les atténuations de charges (rembt frais de personnel)
5. Les produits financiers (produits des valeurs mobilières et immobilières)

Les produits exceptionnels (cessions d'immobilisations) ne sont pas retenus car non récurrents.

Structure des produits de fonctionnement 2024
(Hors mouvements d'ordre)



Montant en Euros des recettes de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) :

Fiscalité directe locale et Attribution de compensation	37 018 823 €
Subv. et partic. de l'Etat et des autres coll.	11 309 435 €
Produits courants	7 884 256 €
Atténuation de charges	286 082 €
Autres produits	48 768 €

III/ ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

ENDETTEMENT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L' ENDETTEMENT ET LE NIVEAU DES INVESTISSEMENTS

ANNEE	DEPENSES D' EQUIPEMENT CONSTATEES	MONTANT D' EMPRUNT REALISE	% DE FINANCEMENT PAR L' EMPRUNT
2018	20 744 294,26	5 000 000,00	24,10%
2019	18 787 600,81	3 000 000,00	15,97%
2020	14 896 355,69	2 000 000,00	13,43%
2021	13 863 026,40	1 000 000,00	7,21%
2022	21 077 637,46	7 000 000,00	33,21%
2023	34 496 747,31	12 000 000,00	34,79%
2024	25 798 673,65	5 000 000,00	19,38%

CUMUL	149 664 335,58	35 000 000	23,39%
MOY / AN	21 380 619,37	5 000 000	23,39%

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

ANNEE	ENCOURS AU 31 DECEMBRE	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	AUTRES FRAIS FINANCIERS
2018	54 918 339,12	6 113 679,47	5 058 241,72	1 055 437,75	11 546,47
2019	52 677 307,20	6 241 755,88	5 241 031,92	1 000 723,96	8 934,49
2020	49 312 158,96	6 276 950,90	5 365 148,24	911 802,66	9 248,46
2021	45 175 485,69	5 951 410,36	5 136 673,27	814 737,09	3 569,41
2022	47 095 640,29	5 814 779,57	5 079 612,29	735 167,28	13 957,16
2023	53 409 124,49	6 641 757,34	5 686 515,80	955 241,54	27 653,46
2024	52 936 856,45	6 823 087,43	5 472 268,00	1 350 819,43	99 250,53

III.1. Endettement et remboursement de la dette

III.1.1. L'endettement et le niveau des investissements

Le tableau ci-contre met en perspective la réalisation des investissements avec les emprunts contractés au cours des sept dernières années.

Ces éléments mettent en évidence que la moyenne des dépenses d'équipement se situe sur la période à près de **21,4 M€**.

Les niveaux très importants des réalisations 2023 et 2024 influent très fortement sur la moyenne observée.

L'emprunt nouveau représente seulement 23,39 % du financement des investissements sur la période.

L'endettement au 31 décembre enregistre une diminution entre fin 2018 et fin 2021, avant de connaître une reprise en 2022 et 2023 et une légère baisse en 2024.

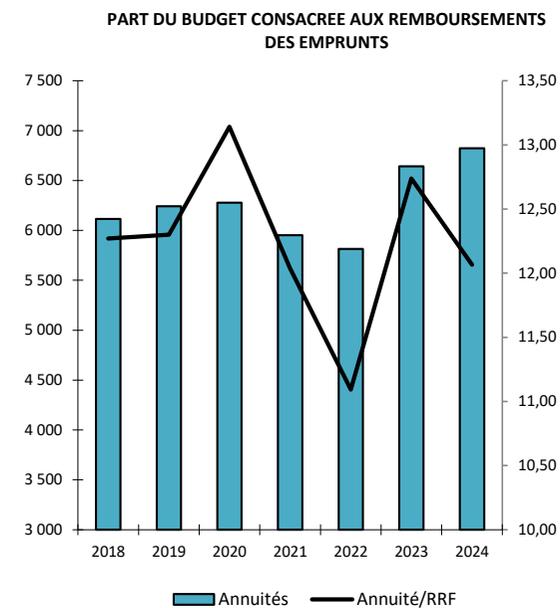
L'effet augmentation du remboursement du capital de la dette observé entre 2018 et 2020 est lié à la forte croissance de l'endettement entre 2014 et 2018, le remboursement du capital des emprunts étant progressif.

Sur la dernière période de 7 années détaillée, la collectivité enregistre de très fortes dépenses d'équipement avec près de 21,4 M€ et un léger désendettement, les mobilisations d'emprunts annuelles se situant à 5 M€ alors que les remboursements du capital se sont établis en moyenne à 5,3 M€.

L'interprétation du niveau de l'endettement et de sa soutenabilité à terme est à comparer aux ressources propres que dégage la collectivité pour la rembourser, cela fera l'objet de données d'analyse financière aux pages suivantes.

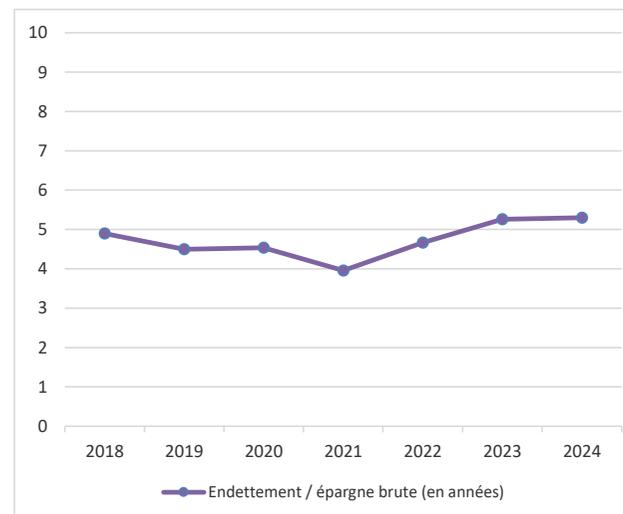
LA PART DU BUDGET CONSACREE AU REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

ANNEES	ANNUITES (en K€)	Recettes réelles de fonctionnement (en K€)	TAUX
2018	6 114	48 667	12,27
2019	6 242	49 601	12,30
2020	6 277	47 766	13,14
2021	5 951	49 436	12,04
2022	5 815	52 418	11,09
2023	6 642	52 143	12,74
2024	6 823	56 547	12,07



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

ANNEES	ENCOURS AU 31 DECEMBRE en K€	EPARGNE BRUTE en K€	ENDETTEMENT/ EPARGNE BRUTE (en années)
2018	54918	11183	4,9
2019	52 677	11 690	4,5
2020	49 312	10 875	4,5
2021	45 175	11 416	4,0
2022	47 096	10 091	4,7
2023	53 409	10 156	5,3
2024	52 937	10 081	5,3



III.1.2. Le remboursement de la dette

Pour analyser l'évolution de la dette de la ville, on peut avoir recours à l'élaboration de ratios et suivre leur évolution. Les deux ratios les plus significatifs sont :

χ La part du budget consacrée au remboursement des emprunts

Il s'agit de mesurer le niveau des recettes de fonctionnement de la ville affectées au remboursement de la dette. On remarquera que le ratio pour 2024 s'établit à 12,07 %. Ce ratio demeure modéré avec une dette saine, la moyenne des communes de 20 000 à 50 000 habitants se situant à 7,87 % en 2022 (12,82% en 2016) avec des encours de dette souvent allongés et d'importants transferts de dettes aux intercommunalités.

χ La capacité de désendettement

Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaires à la Ville si elle décidait (d'une façon théorique) de consacrer l'intégralité de son épargne brute au remboursement de son encours de dette.

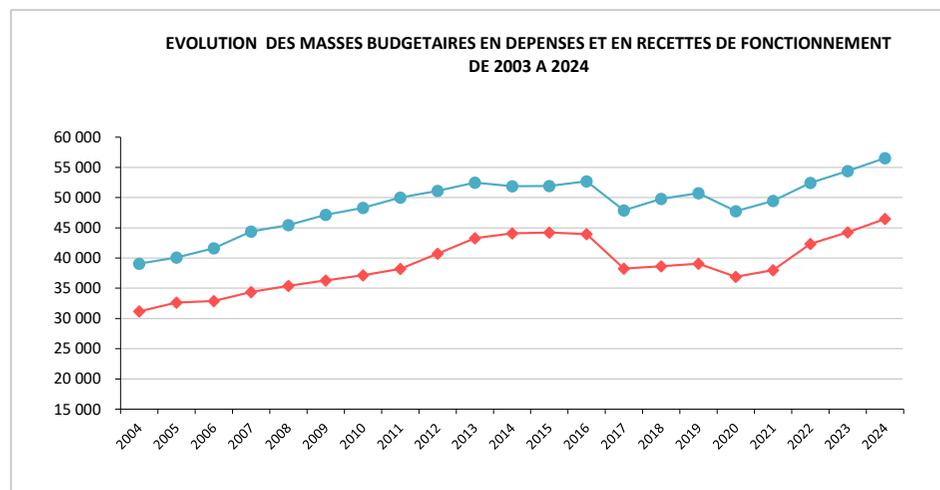
La capacité de désendettement oscillait en 2004 et 2005 entre 4 et 5 années. A la faveur des désendettements observés depuis 2005, la capacité de désendettement communale était descendue aux environs de 2,5 années en 2012 pour remonter à 5,7 années en 2017. A partir de 2019, à la faveur de la croissance de l'épargne brute et de la diminution de l'endettement, le ratio redescend sous la barre des 5 ans pour se situer à 4,5 années en 2019. On observe en 2020 une stabilisation du ratio de capacité de désendettement sous l'effet comparable de la diminution de l'endettement et de la réduction de l'épargne brute dans le contexte Covid. En 2021 la croissance de l'épargne brute et le fort désendettement conduisent à abaisser la capacité de désendettement à 4 années. En 2022 et 2023, sous l'effet des crises et des réalisations d'équipements, ce ratio s'était situé respectivement à 4,7 puis à 5,3 années.

Le ratio capacité de désendettement se situe en 2024 à 5,3 années, soit un très bon niveau à la clôture de l'exercice. La stabilité du ratio est liée à la stabilité de l'épargne brute (évolution de – 75 K€) et à un léger désendettement (- 472 K€). Pour information, la moyenne de la strate se situe à 4,6 années (données nationales 2023 – 5,2 années un an plus tôt).

Ce ratio est central dans l'analyse par les banques ou les cabinets d'audit de la situation financière d'une collectivité, son niveau voisin de 5 années démontre la capacité de la Ville à rembourser sa dette et à autofinancer une part significative de ses investissements.

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

ANNEES	DEPENSES REELLES FONCTIONT	TAUX EVOLUTION	INTERETS DETTE	TAUX EVOLUTION INT. DETTE	DEPENSES REELLES FONCT. HORS DETTE	TAUX EVOLUTION HORS DETTE	RECETTES REELLES FONCTIONT	TAUX EVOLUTION REC.FONCT.
2003	30 336	3,87%	1 881	-8,64%	28 455	4,82%	38 333	7,50%
2004	31 167	2,74%	1 599	-14,99%	29 568	3,91%	39 066	1,91%
2005	32 624	4,67%	1 394	-12,82%	31 230	5,62%	40 086	2,61%
2006	32 881	0,79%	1 417	1,65%	31 464	0,75%	41 603	3,78%
2007	34 366	4,52%	1 374	-3,03%	32 992	4,86%	44 396	6,71%
2008	35 412	3,04%	1 422	3,48%	33 991	3,03%	45 457	2,39%
2009	36 278	2,44%	902	-36,55%	35 376	4,07%	47 155	3,73%
2010	37 138	2,37%	704	-21,98%	36 434	2,99%	48 287	2,40%
2011	38 232	5,39%	724	2,87%	37 508	2,95%	49 990	3,53%
2012	40 716	6,50%	822	13,56%	39 894	6,36%	51 113	2,25%
2013	43 287	6,31%	790	-3,94%	42 497	6,53%	52 462	2,64%
2014	44 071	1,81%	984	24,56%	43 087	1,39%	51 891	-1,09%
2015	44 207	0,31%	1 026	4,24%	43 181	0,22%	51 930	0,07%
2016	43 942	-0,60%	1 112	8,38%	42 831	-0,81%	52 692	1,47%
2017	38 263	-12,92%	1 090	-1,97%	37 173	-13,21%	47 893	-9,11%
2018	38 631	0,96%	1 067	-2,08%	37 564	1,05%	49 814	4,01%
2019	39 058	1,10%	1 010	-5,37%	38 048	1,29%	50 748	1,87%
2020	36 891	-5,55%	921	-8,78%	35 970	-5,46%	47 766	-5,88%
2021	38 020	3,06%	818	-11,16%	37 202	3,42%	49 436	3,50%
2022	42 327	11,33%	749	-8,45%	41 578	11,76%	52 418	6,03%
2023	44 252	4,55%	983	31,21%	43 269	4,07%	54 408	3,80%
2024	46 467	5,00%	1 450	47,53%	45 016	4,04%	56 547	3,93%



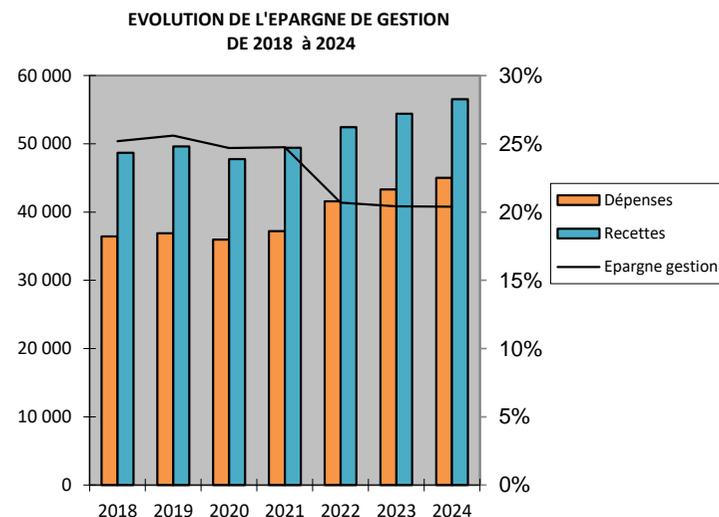
III.2. L'évolution globale de la section de fonctionnement

Les tableaux et courbes figurant ci-contre présentent l'évolution en euros des dépenses et des recettes sur les cinq dernières années.

La différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement hors frais financiers constitue l'épargne de gestion de la Collectivité qui est utilisée au remboursement de la dette (capital et intérêts) et à l'autofinancement des investissements.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de cette épargne de gestion sur les cinq dernières années.

ANNEES	Dépenses de gestion en K€	Recettes de fonctionnement en K€	EPARGNE DE GESTION en K€	TAUX EPARGNE GESTION en %
2018	36 417	48 667	12 250	25,2%
2019	36 901	49 601	12 700	25,6%
2020	35 970	47 766	11 796	24,7%
2021	37 202	49 436	12 234	24,7%
2022	41 578	52 418	10 840	20,7%
2023	43 297	54 408	11 111	20,4%
2024	45 016	56 547	11 531	20,4%



En 2018 et 2019, le taux d'épargne de gestion se situait au-delà de 25 %

En 2020, malgré la baisse spectaculaire des recettes de fonctionnement dans le contexte de la Covid 19, l'épargne de gestion a relativement bien résisté, avec un taux de 24,7 %, niveau stabilisé en 2021.

En 2022 le niveau de l'épargne de gestion décroît pour se situer à 20,7 % en raison des effets de la crise énergétique et inflationniste.

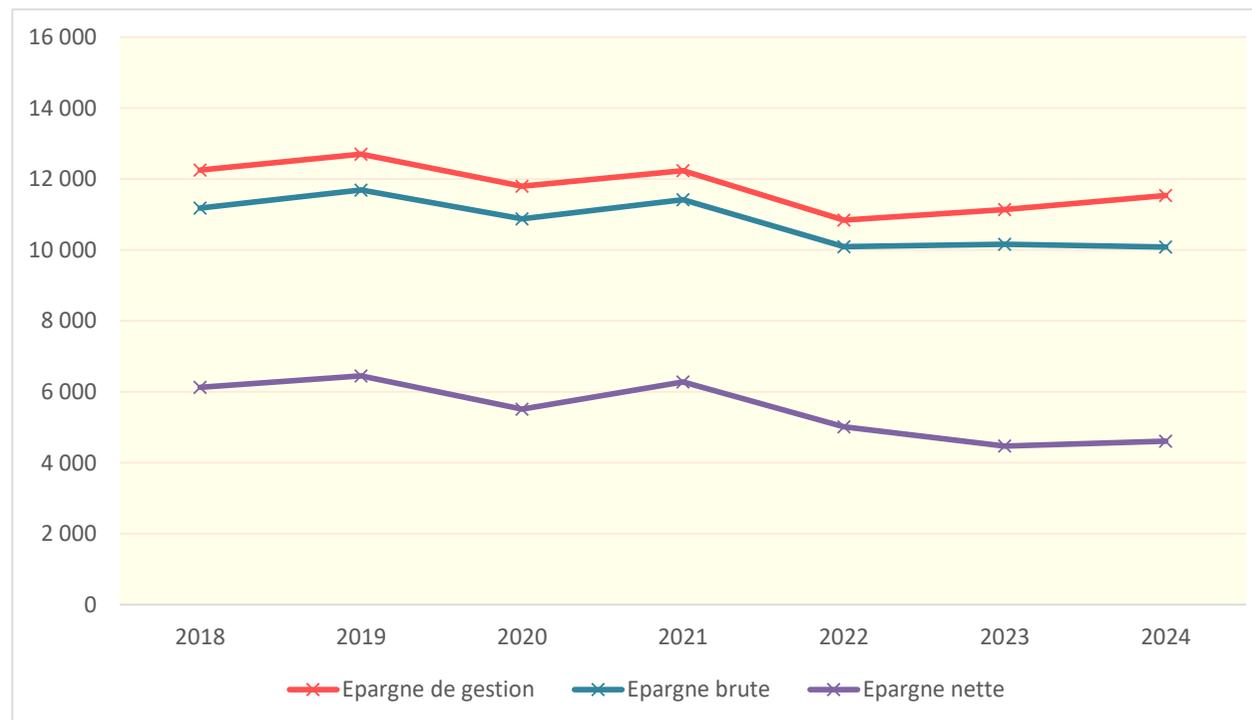
En 2023, comme en 2024, le niveau de l'épargne de gestion se situe à 20,4 %.

Le taux d'épargne de gestion demeure nettement supérieur à celui de la strate des Communes de 20 000 à 50 000 habitants pour lesquelles il se situe à 14,49 % en 2023.

Le taux d'épargne brute se situe quant à lui à 17,83 %. Cela signifie que la Ville parvient à dégager près de 18 % de ses recettes de fonctionnement pour rembourser sa dette et autofinancer ses investissements. Pour information, le niveau moyen de la strate est de 13,1 % en 2023.

EVOLUTION DE L'EPARGNE

Années	Epargne de gestion	Intérêts dette+frais	Epargne brute	Capital dette	Epargne nette
2018	12 250	1 067	11 183	5 058	6 125
2019	12 700	1 010	11 690	5 241	6 449
2020	11 796	921	10 875	5 365	5 510
2021	12 234	818	11 416	5 137	6 279
2022	10 840	749	10 091	5 080	5 011
2023	11 139	983	10 156	5 687	4 469
2024	11 531	1 450	10 081	5 472	4 609



III.3. Evolution de l'épargne

Conformément aux éléments détaillés dans le préambule, les cessions sont retraitées en recettes d'investissement.

Examiner la notion d'épargne, c'est aborder l'élément principal dans l'appréciation de la santé financière d'une commune. Sur les tableaux et graphiques ci-contre, cette notion est étudiée à trois niveaux :

⇒ **L'épargne de gestion** qui représente l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses hors intérêts de la dette, il s'agit donc d'un solde de fonctionnement courant.

⇒ **L'épargne brute** est égale à l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette.

⇒ **L'épargne nette** correspond à l'épargne de gestion moins l'annuité de la dette.

L'épargne de gestion enregistre en 2024 une croissance de + 392 K€ (après + 299 K€ un an plus tôt) malgré la persistance de la crise énergétique et inflationniste, ce qui traduit des efforts de gestion importants de la collectivité malgré un contexte très défavorable.

En lien avec la poursuite de la forte remontée des taux d'intérêts, les frais financiers se sont accrus de + 467 K€ en 2024.

En dépit de l'augmentation très importante des frais financiers, l'épargne brute est relativement stable : - 75 K€.

Enfin, l'épargne nette affiche une capacité d'autofinancement des investissements, une fois remboursée la dette, de 4,609 M€ (en croissance de + 139 K€) : ce niveau d'autofinancement est satisfaisant et permet d'autofinancer un volume important d'investissements.

L'évolution des dépenses énergétiques explique l'essentiel de la diminution de l'épargne de gestion sur les exercices 2022 et 2023 (- 1,096 M€ entre 2021 et 2023). En 2024 l'épargne de gestion s'inscrit en forte croissance de + 392 K€ malgré les effets de l'inflation sur la restauration et les frais de personnel.

En termes pluriannuels, les diminutions de l'épargne de gestion sont nettement inférieures aux effets cumulés de la crise énergétique et inflationniste (restauration collective et frais de personnel).

La collectivité résiste donc bien aux diverses crises, sans mobiliser le levier fiscal et en maintenant des autofinancements très conséquents : un autofinancement brut de 10,1 M€ et un autofinancement net qui se situe à 4,6 M€.

B/ LES BUDGETS ANNEXES

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Produit d' exploitation du service		770 608,88
Autres produits de gestion		1,79
produit des cessions		-
Dépenses de Personnel	187 773,38	
Remboursements taxes et redevances	40 273,00	
Autres dépenses de gestion	148 202,26	
Autres charges de gestion courante	14 294,95	
Remboursement des intérêts de la dette	-	
Autres charges financières	-	
SOUS-TOTAL A	390 543,59	770 610,67
Produits sur exercices antérieurs		
Amortissement des immobilisations	204 795,97	5 764,73
Excédent n-1 reporté		437 878,58
SOUS-TOTAL B	204 795,97	443 643,31
TOTAL DE LA SECTION	595 339,56	1 214 253,98
RESULTAT DE LA SECTION		618 914,42
SECTION D' INVESTISSEMENT		
Subventions reçues		109 412,02
reboursement de caution		1 800,00
Affectation résultat		827 376,56
Travaux d' immobilisations	809 216,05	
Remboursement du capital de la dette	-	-
SOUS-TOTAL A	809 216,05	938 588,58
Amortissement des immobilisations	5 764,73	204 795,97
Remboursement avances	206 435,89	206 435,89
Affectation du résultat n-1		-
Déficit n-1 reporté	688 957,49	
SOUS-TOTAL B	901 158,11	411 231,86
TOTAL DE LA SECTION	1 710 374,16	1 349 820,44
RESULTAT DE LA SECTION	360 553,72	
VUE D'ENSEMBLE		
CUMUL DES 2 SECTIONS	2 305 713,72	2 564 074,42
RESULTAT DES 2 SECTIONS / Excédent de	-	258 360,70
REPORTS DE FONCTIONNEMENT	-	-
REPORTS D' INVESTISSEMENT	192 268,53	40 587,98
RESULTAT GLOBAL / Excédent de		106 680,15

I/ Compte Administratif 2024 de la Régie du Port

χ Section d'exploitation :

L'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses (épargne brute) est de 380 067 € contre 283 609 € en 2023.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Augmentation des recettes de la régie pour 47 K€,
- Régularisation en 2023 de deux années de redevances domaniales (- 34 K€ en 2024),
- Diminution des dépenses d'énergie (- 42 K€), surveillance de nuit du port (+ 9 K€).

Les dépenses de personnel augmentent de 17 K€.

χ La dette :

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2024 (le budget est totalement désendetté depuis 2020).

χ Section d'investissement :

Le montant des travaux du port réalisés en 2024 se situe à 809 K€.

Les travaux réalisés en 2024 ont concerné principalement :

- | | |
|---|--------|
| - La réhabilitation des installations électriques pour les plaisanciers | 468 K€ |
| - Les travaux de réfection des toitures des guérites des pêcheurs | 224 K€ |
| - La création d'un poste d'amarrage pour le bateau promenade | 67 K€ |

Le port a par ailleurs encaissé 109 K€ de subvention départementale concernant la réfection des toitures des guérites des pêcheurs.

Les reports de crédits 2024 sur 2025 représentent 192 K€ en dépenses et 41 K€ en recettes.

Après reports, le résultat disponible 2024 s'élève à **106 680,15 €**.

D'importants travaux sont prévus en 2025 (644 K€ prévus au budget 2025).

REGIE DES PARCS- SYNTHESE DU CA 2024

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Produit d'exploitation du Service		1 260 399,51
Produits exceptionnels		-
Autres produits de gestion		24 828,61
Provisions		-
Rémunération du prestataire	933 279,34	
Autres dépenses de gestion	131 772,16	
Impôts et taxes	85 009,00	
Remboursement des intérêts de la dette	3 051,93	
SOUS-TOTAL A	1 153 112,43	1 285 228,12
Subvention d' équilibre du budget principal		77 807,71
Excédent n-1 reporté	-	-
Amortissement des immobilisations	213 327,74	3 404,34
dotations aux provisions	-	-
SOUS-TOTAL B	213 327,74	81 212,05
TOTAL DE LA SECTION	1 366 440,17	1 366 440,17
RESULTAT DE LA SECTION		-
SECTION D' INVESTISSEMENT		
Subventions ou Participations reçues		-
Recouvrement d' emprunt		
Travaux d' immobilisations	467 670,85	24 593,24
Remboursement du capital de la dette	38 747,55	
SOUS-TOTAL A	506 418,40	24 593,24
Autres réserves		-
Amortissement des immobilisations	3 404,34	213 327,74
Déficit n-1 reporté	41 462,58	
SOUS-TOTAL B	44 866,92	213 327,74
TOTAL DE LA SECTION	551 285,32	237 920,98
RESULTAT DE LA SECTION	-	313 364,34
VUE D'ENSEMBLE		
CUMUL DES 2 SECTIONS	1 917 725,49	1 604 361,15
RESULTAT DES 2 SECTIONS / Déficit de	- 313 364,34	
REPORTS D' INVESTISSEMENT	102 840,87	
RESULTAT GLOBAL / Déficit de	- 416 205,21	

II/ Compte Administratif 2024 de la Régie des Parcs

χ Section d'exploitation :

Le contrat d'exploitation a été renouvelé le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 années.

Les recettes d'exploitation s'inscrivent en légère diminution de – 2,94 %, soit - 38 K€ en 2024,

La rémunération globale de l'exploitant, laquelle constitue le principal poste de dépenses, augmente de + 2,69 %, soit 24 K€.

Les autres charges (autres dépenses de gestion et impôts et taxes) diminuent de - 48 K€ avec comme principales évolutions : - 42 K€ pour les dépenses d'énergie, + 6 K€ pour le poste assurances, + 7 K€ concernent les dépenses de charges locatives, – 23 K€ pour le poste impôts et taxes et + 6 K€ concernant la mission de contrôle qualité

Le solde d'exploitation s'est ainsi établi à + 132 K€ (contre + 146 K€ en 2023) et le besoin de couverture de la dotation nette aux amortissements se situe à - 210 K€ (contre - 191 K€ en 2023). **La Ville a donc versé une subvention d'équilibre de 78 K€** afin d'équilibrer le compte administratif 2024 contre 45 K€ en 2023 (soit une augmentation de + 33 K€).

χ La dette :

Le remboursement de la dette (capital + intérêts) s'élève à 41 799 € en 2024, comme en 2023.

L'encours de dette s'établit à 493 K€ à la fin 2024 contre 532 K€ à la fin 2023.

χ Section d'investissement :

Les travaux réalisés en 2024 se sont élevés à **468 K€** et concernent principalement :

- Tous parcs : travaux de mise en conformité des ascenseurs :	291 K€
- Tous parcs : travaux de structure	42 K€
- Parc des Arts : travaux d'enrobés	15 K€
- Parc des Arts : travaux sur escalator	15 K€
- Parc Arts et Briand : travaux de modernisation des toilettes	14 K€

Les reports de crédits représentent un montant de 103 K€ en dépenses.

Le résultat de gestion 2024 est de – **416 205,21 €**. Ce déficit 2024 sera repris au Budget supplémentaire 2025 et fera l'objet d'une inscription de recette d'emprunt.

THERMAL SYNTHESE DU CA 2024

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Redevance d'exploitation versée par délégataire		201 120,00
Autres produits de gestion et remboursements divers		28 547,00
Impôts et taxes	66 767,00	
Autres dépenses	-	
Charges de personnel	-	
Remboursement des intérêts de la dette	131 823,92	
Autres charges financières	-	
SOUS-TOTAL A	198 590,92	229 667,00
Amortissement des immobilisations	447 706,45	29 131,28
Déficit antérieur reporté		-
Subvention d' équilibre du budget principal		387 499,09
SOUS-TOTAL B	447 706,45	416 630,37
TOTAL DE LA SECTION	646 297,37	646 297,37
RESULTAT DE LA SECTION	-	
SECTION D' INVESTISSEMENT		
Recouvrement d' emprunt		-
Travaux d' immobilisations		-
Remboursement du capital de la dette	356 920,29	
SOUS-TOTAL A	356 920,29	-
Amortissement des immobilisations	29 131,28	447 706,45
Affectation du résultat n-1		-
Déficit n-1 reporté	37 675,83	
SOUS-TOTAL B	66 807,11	447 706,45
TOTAL DE LA SECTION	423 727,40	447 706,45
RESULTAT DE LA SECTION		23 979,05
VUE D'ENSEMBLE		
CUMUL DES 2 SECTIONS	1 070 024,77	1 094 003,82
RESULTAT DES 2 SECTIONS / Excédent de		23 979,05
REPORTS D' INVESTISSEMENT	-	-
RESULTAT GLOBAL / Excédent de		23 979,05

III/ Compte Administratif 2024 du Thermal

χ Section d'exploitation :

La section d'exploitation génère 29 K€ de recettes correspondant au remboursement de la taxe foncière par le délégataire.

Comme le contrat le prévoit depuis 2015, une redevance basée sur le chiffre d'affaires de la délégation (thermes + résidence) est perçue par la Ville, elle se situait à **157 K€ en 2019**. Compte tenu des fermetures supportées par l'Etablissement lors de la crise sanitaire puis de la crise énergétique, le Conseil Municipal a décidé en décembre 2021 un abattement total de la redevance due au titre de 2020 et une réduction de 50 % de la redevance au titre de 2021 et 2022.

Après une redevance nulle en 2020 et estimée à 47 K€ en 2021, elle a été estimée à 91 K€ en 2022 et 99 K€ en 2023.

En 2024, du fait de l'augmentation de la fréquentation et du chiffre d'affaires, la redevance a évolué et s'établit ainsi à 201 K€.

Avec des recettes de 230 K€ et des dépenses d'exploitation de 199 K€ (dont 132 K€ de frais financiers), le résultat d'exploitation s'établit à **+ 31 K€ en 2024** (contre - 78 K€ en 2023).

Le solde d'exploitation de 31 K€ ne couvrant pas intégralement la dotation aux amortissements de **419 K€**, la Ville a procédé au versement d'une subvention d'équilibre de **388 K€ en 2024** (contre 505 K€ en 2023).

χ Dette

Le remboursement de la dette (capital + intérêts) s'élève à 489 K€, en diminution de - 6 K€ du fait de la baisse des frais financiers.

Pour mémoire, la dette du budget est constituée de 1,1 M€ d'emprunt encaissé en 2010 et le solde des travaux pour 6,6 M€ en 2011.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 se situe à **3,014 M€** contre 3,371 M€ en 2023.

χ Section d'investissement :

Le résultat de gestion 2024 est positif de **+ 23 979,05 €**.

VI/ Compte Administratif 2024 des caveaux et columbarium

Le budget annexe caveaux enregistrait jusqu'ici les réalisations et ventes de caveaux, columbarium et caveaux d'urnes en section d'investissement. Cependant s'agissant de biens en vue de leur vente, la comptabilité de stock doit désormais s'appliquer. Cette mise en conformité a conduit ainsi au rapatriement sur le budget principal des ventes de columbarium et de caveaux d'urnes.

Dès lors et conformément à la délibération prise le 19 février 2020, le budget annexe des caveaux comptabilise en 2024 un excédent de 6 097,21 € suite à l'abondement en provenance du budget principal d'un montant de 19 303 € en 2023. Cette somme sera remboursée au budget principal au fur et à mesure de la vente de caveaux neufs.

C/ LA PRESENTATION CONSOLIDEE

PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

		RESULTATS DE CLOTURE			RESTES A REALISER			Résultat disponible (A+B)	Résultat dispo, global
		Dépenses	Recettes	Résultats hors reports(A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
Budget principal	fonctionnement	55 731 131,09	65 180 217,42	9 449 086,33	-	-	-	9 449 086,33	3 208 974,33
	investissement	48 191 096,15	40 145 039,63	8 046 056,52	7 034 665,05	8 840 609,57	1 805 944,52	6 240 112,00	
				1 403 029,81			1 805 944,52		

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX REGIES
HORS TAXES

		RESULTATS DE CLOTURE			RESTES A REALISER			Résultat disponible (A+B)	Résultat dispo, global
		Dépenses	Recettes	Résultats hors reports(A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
Budget parcs stationnement	fonctionnement	1 366 440,17	1 366 440,17	-	-	-	-	-	416 205,21
	investissement	551 285,32	237 920,98	313 364,34	102 840,87	-	102 840,87	416 205,21	
				- 313 364,34			- 102 840,87		

77 807,71

		RESULTATS DE CLOTURE			RESTES A REALISER			Résultat disponible (A+B)	Résultat dispo, global
		Dépenses	Recettes	Résultats hors reports(A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
Budget port	fonctionnement	595 339,56	1 214 253,98	618 914,42	-	-	-	618 914,42	106 680,15
	investissement	1 710 374,16	1 349 820,44	360 553,72	192 268,53	40 587,98	151 680,55	512 234,27	
				258 360,70			- 151 680,55		

		RESULTATS DE CLOTURE			RESTES A REALISER			Résultat disponible (A+B)	Résultat dispo, global
		Dépenses	Recettes	Résultats hors reports(A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
Budget thermal	fonctionnement	646 297,37	646 297,37	-	-	-	-	-	23 979,05
	investissement	423 727,40	447 706,45	23 979,05	-	-	-	23 979,05	
				23 979,05					

387 499,09

		RESULTATS DE CLOTURE			RESTES A REALISER			Résultat disponible (A+B)	Résultat dispo, global
		Dépenses	Recettes	Résultats hors reports(A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
Budget Caveaux	fonctionnement	19 300,77	19 300,77	-	-	-	-	-	6 097,21
	investissement	13 205,79	19 303,00	6 097,21	-	-	-	6 097,21	
				6 097,21					

		RESULTATS DE CLOTURE			RESTES A REALISER			Résultat disponible (A+B)	Résultat dispo, global
		Dépenses	Recettes	Résultats hors reports(A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
CONSOLIDATION	fonctionnement	58 358 508,96	68 426 509,71	10 068 000,75	-	-	-	10 068 000,75	2 929 525,53
	investissement	50 889 688,82	42 199 790,50	- 8 689 898,32	7 329 774,45	8 881 197,55	1 551 423,10	- 7 138 475,22	-
				1 378 102,43			1 551 423,10		

465 306,80

Consolidation des résultats de clôture

La présentation consolidée, tous budgets confondus, fait ressortir un résultat brut de clôture 2024 (investissement + fonctionnement) de **+ 1 378 102,43 € contre - 271 198,24 en 2023.**

Consolidation des soldes de restes à réaliser

L'agrégation des soldes de restes à réaliser (recettes – dépenses) fait apparaître **un excédent de + 1 551 423,10 € en 2024 contre un excédent de + 2 486 002,55 en 2023.**

Le volume de restes à réaliser en dépenses se situe à **7,330 M€ en 2024 contre 3,281 M€ en 2023.**

Les restes à réaliser en recettes se situent à **8,881 M€ en 2024 contre 5,567 M€ en 2023** et constitués essentiellement de subventions et de participations.

Consolidation des résultats disponibles

Le résultat consolidé disponible est de + 2,930 M€ en 2024 (contre + 2,215 M€ en 2023).

Les participations du budget principal aux régies

Les besoins des deux budgets annexes s'inscrivent en diminution avec : 78 K€ pour les parcs de stationnement (soit + 33 K€) et 388 K€ pour le budget thermal (soit – 117 K€).

Globalement **le poste « subventions d'équilibre » diminue de - 85 K€ en 2024 pour se situer à 465 K€.**

Contrats d'emprunt signés en 2024

Le tableau suivant récapitule les contrats signés par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal :

Mobilisations d'emprunts effectuées en 2024

Date d'encaissement des fonds	Banque	Conditions financières	Durée	Montant global	Budgets bénéficiaires et observations
01/2024	Banque Populaire	Taux fixe de 3,38 %	15 ans	3 000 000	Emprunt intégralement destiné à financer les restes à réaliser du Budget Principalet et a été encaissé en 2024
05/2024	Banque Postale	Taux fixe de 3,52 %	15 ans	2 000 000	Budget Principal